



Europcar Mobility Group
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



Europcar Mobility Group

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Europcar Mobility Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Europcar Mobility Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5 de l'annexe des comptes consolidés précise les modalités de valorisation du *goodwill* et des marques inscrites à l'actif du bilan pour des valeurs nettes comptables respectives de M€ 982,9 au 31 décembre 2025 et M€ 1 018,5 au 31 décembre 2024. Nous avons examiné la correcte application des règles comptables, ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation de leur valeur recouvrable, en particulier le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, de même que les calculs effectués par la société et la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 13 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
A blue ink signature of Michaël Lafarge, enclosed in a blue bracket-like shape.

Michaël Lafarge



**États financiers consolidés
pour l'exercice clos le
31 décembre 2025**

COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits des activités ordinaires	3.1	3 321,8	3 406,9
Coûts de détention de la flotte	4.2	(1 079,1)	(1 192,4)
Coûts opérationnels de la flotte	4.3	(1 138,1)	(1 164,1)
Charges de personnel	9.1	(538,1)	(542,4)
Frais généraux du siège et du réseau	3.2	(251,0)	(266,9)
Charges d'amortissement hors flotte	3.3	(184,7)	(190,3)
Autres produits et charges courants	3.4	11,9	21,7
Résultat d'exploitation courant		142,7	72,6
Autres produits et charges opérationnels	3.5	(131,2)	(49,1)
Dépréciation des actifs non-courants	3.5	(63,4)	(5,3)
Résultat d'exploitation		(52,0)	18,1
Résultat financier net relatif à la flotte		(163,8)	(162,1)
Charges financières nettes relatives aux autres emprunts		(93,7)	(69,6)
Charges financières nettes autres que les intérêts		(42,7)	(17,2)
Résultat financier	3.6	(300,2)	(248,9)
Résultat avant impôts		(352,2)	(230,7)
Impôt sur le résultat	3.7	20,2	(29,1)
RÉSULTAT NET		(332,0)	(259,8)
Part attribuable aux :			
Actionnaires de la société mère		(315,1)	(256,1)
Participations ne donnant pas le contrôle		(16,9)	(3,7)

Le tableau ci-dessus doit être lu conjointement avec les notes annexes.

Autres éléments du résultat global consolidé

	Notes	Exercice 2025			Exercice 2024		
		Avant impôts	Produits / (charges) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Produits / (charges) d'impôts	Après impôts
<i>(En millions d'euros)</i>							
Résultat net de l'exercice		(352.2)	20.2	(332.0)	(230.7)	(29.1)	(259.8)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat		(0.6)	0.3	(0.3)	3.4	(0.7)	2.7
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies	9.2	(0.6)	0.3	(0.3)	3.4	(0.7)	2.7
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		(21.1)	4.3	(16.8)	(44.7)	9.9	(34.8)
Ecart de conversion		(10.9)	0.0	(10.9)	6.5	-	6.5
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	8.4.1	(10.2)	4.3	(5.8)	(51.2)	9.9	(41.3)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice		(21.8)	4.6	(17.1)	(41.3)	9.2	(32.1)
Résultat global de l'exercice		(373.9)	24.8	(349.1)	(272.1)	(19.8)	(291.9)
Part attribuable aux :							
Actionnaires de la société mère				(332.2)			(288.2)
Participations ne donnant pas le contrôle				(16.9)			(3.7)

Le tableau ci-dessus doit être lu conjointement avec les notes annexes.

Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
ACTIF			
Goodwill	5.1	982,9	1 018,5
Immobilisations incorporelles	5.2	949,5	1 002,4
Immobilisations corporelles	5.3	428,6	456,4
Instruments financiers dérivés	8.1	0,5	6,5
Autres actifs financiers non courants	8.1	121,0	33,9
Actifs liés aux avantages au personnel	9.2	7,9	10,6
Actifs d'impôts différés	3.7	49,6	50,0
Total actifs non courants		2 539,9	2 578,3
Flotte de véhicules	4.1	3 123,3	3 764,3
Stocks	6.1	17,6	20,0
Créances et assimilées liées à la flotte de véhicules	4.4	430,7	544,9
Clients et autres débiteurs	6.2	432,2	466,1
Actifs financiers courants	8.1	51,2	50,4
Instruments financiers courants	8.1	-	11,0
Actifs d'impôt exigibles		24,8	36,8
Trésorerie soumise à restrictions	8.2	186,8	152,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2	269,6	370,7
Actifs détenus en vue de la vente	5.5	19,0	19,0
Total actifs courants		4 555,1	5 435,7
TOTAL ACTIF		7 095,0	8 014,0

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50,2	50,2
Primes d'émission		2 035,2	2 035,2
Réserves		(170,8)	(154,0)
Résultats accumulés non distribués		(917,3)	(604,3)
Capitaux propres – Part du Groupe		997,2	1 327,0
Participations ne donnant pas le contrôle		(17,3)	(0,5)
Total capitaux propres	7	979,9	1 326,5
PASSIF			
Passifs financiers non courants et dettes de loyers	8.3	1 013,0	1 845,1
Provisions pour avantages au personnel	9.2	96,9	106,7
Autres provisions non courantes	10	158,7	74,1
Passifs d'impôts différés	3.7	95,2	138,7
Autres passifs non courants		12,1	12,1
Total passifs non courants		1 375,9	2 176,7
Passifs financiers courants et dettes de loyers	8.3	3 448,9	3 159,9
Provisions pour avantages au personnel	9.2	7,8	4,2
Autres provisions courantes	10	207,3	234,3
Dettes d'impôts exigibles		11,3	6,6
Dettes et assimilées liées à la flotte de véhicules	4.4	352,2	425,3
Fournisseurs et autres dettes	6.3	711,8	680,4
Total passifs courants		4 739,2	4 510,8
Total passif		6 115,1	6 687,5
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 095,0	8 014,0

Le tableau ci-dessus doit être lu conjointement avec les notes annexes.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Part attribuable au Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserve de couverture	Réserve de conversion	Actions propres	Bénéfices non distribués	Capitaux propres		
<i>(en millions d'euros)</i>									
SOLDE AU 1ER JANVIER 2025	50,2	2 035,2	(18,1)	(62,6)	(73,3)	(604,3)	1 327,0	(0,6)	1 326,5
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(315,1)	(315,1)	(16,9)	(332,0)
Autres éléments du résultat global	-	-	(5,8)	(10,9)	-	(0,3)	(17,1)	-	(17,1)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	2,4	2,4	0,2	2,6
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2025	50,2	2 035,2	(23,9)	(73,6)	(73,3)	(917,3)	997,2	(17,3)	979,9

	Part attribuable au Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserve de couverture	Réserve de conversion	Actions propres	Bénéfices non distribués	Capitaux propres		
<i>(en millions d'euros)</i>									
SOLDE AU 1ER JANVIER 2024	50,2	2 035,2	23,2	(69,1)	(73,3)	(341,2)	1 624,9	6,6	1 631,6
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(256,1)	(256,1)	(3,7)	(259,8)
Autres éléments du résultat global	-	-	(41,3)	6,5	-	2,7	(32,1)	-	(32,1)
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	(9,7)	(9,7)	-	(9,7)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	(3,5)	(3,5)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2024	50,2	2 035,2	(18,1)	(62,6)	(73,3)	(604,3)	1 327,0	(0,5)	1 326,5

Le tableau ci-dessus doit être lu conjointement avec les notes annexes.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Résultat avant impôt		(352,2)	(230,7)
Dotations aux amortissement des immobilisations corporelles	3.3	116,2	126,4
Dotations aux amortissement des immobilisations incorporelles	3.3	68,5	63,8
Dépréciation des actifs non-courants	3.5	63,4	5,3
Réévaluations des immobilisations corporelles	3.5	-	(12,3)
Variation des provisions et des avantages au personnel		(9,8)	8,9
Autres éléments sans impact monétaires ^(a)		2,9	(38,8)
Coût de l'endettement financier net		278,9	240,1
Résultat avant impôt ajusté		168,0	162,7
Acquisition de la flotte de véhicules ^(b)		523,8	(71,0)
Variations du besoin en fonds de roulement lié à la flotte de véhicules	4.4	42,0	(150,5)
Variations du besoin en fonds de roulement hors flotte de véhicules	6.4	76,5	69,7
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		810,4	10,8
Impôts recouvrés/payés		0,3	(51,2)
Intérêts nets payés		(228,4)	(178,6)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		582,3	(219,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(c)	5.2 & 5.3	(92,1)	(104,6)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(c)		7,4	1,8
Plus ou moins-value sur cession d'actifs non-courants		0,2	-
Gain ou perte sur sortie du périmètre de consolidation, net de la trésorerie cédée		(14,9)	-
Autres investissements ^(d)		(20,6)	5,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(120,0)	(97,4)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts qui ne sont pas dédiés au financement de la flotte ^(e)		388,1	-
Décaissements liés aux emprunts qui ne sont pas dédiés au financement de la flotte ^(e)		(208,5)	(81,1)
Variation nette des emprunts dédiés au financement de la flotte ^(f)		(392,3)	352,7
Variation nette des dettes de loyer non-relatives à la flotte		(112,5)	(114,9)
Variation nette des dettes de loyer relatives à la flotte		(129,7)	155,6
Décaissements relatifs aux frais d'émission d'emprunt et des primes sur caps		(7,1)	(23,0)
Dividendes versés		-	(3,5)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(461,9)	285,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		415,7	441,2
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie après impact des écarts de conversion		0,3	(30,5)
Impact des écarts de conversion		(9,8)	5,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8.2	406,2	415,6

(a) En 2025 et en 2024, comprend principalement l'impact de la réévaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur.

(b) Compte tenu des principes sous-tendant la comptabilisation de la flotte tels que décrits dans la note 4, la flotte de véhicules est comptabilisée en tant qu'actif à court terme dans le bilan consolidé. La variation de la valeur des véhicules d'une période à l'autre est donc traitée comme un flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles. La variation comprend les véhicules « at risk », les véhicules « buy-back » et les véhicules au titre du droit d'utilisation.

(c) Les "immobilisations corporelles" excluent les changements dans les droits d'utilisation non liés à la flotte.

(d) Comprennent principalement l'impact des investissements en obligations diversifiées détenus par la cellule Euroguard.

(e) Comprend uniquement les mouvements relatifs aux emprunts qui ne sont pas dédiés au financement de la flotte, tels que les Prêts Garanties par l'Etat, les contrats de prêt à terme et les autres financements obtenus auprès de parties liées.

(f) Même sur une courte période, le nombre d'encaissements et de décaissements des facilités de crédit du Groupe est très volumineux. Cela est principalement dû à la nature des facilités de crédit renouvelable qui permettent de financer l'activité de location de véhicule du Groupe ainsi qu'à la structure de financement propre au Groupe. Par conséquent, les encaissements et décaissements relatifs aux emprunts dédiés au financement de la flotte sont nettés dans cette ligne.

Le tableau ci-dessus doit être lu conjointement avec les notes qui l'accompagnent.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1 Présentation générale

1.1 Informations générales

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité. Le Groupe offre une grande variété de solutions de mobilité pour répondre aux besoins multiples et variables de ses clients. Le Groupe opère sous plusieurs marques, dont les principales sont Europcar®, Goldcar®, Fox Rent A Car® et Euromobil®. Le Groupe est présent dans le monde entier à travers un réseau de plus de 130 pays, dont 14 pays avec des filiales et d'autres pays à travers le monde par le biais de franchisés.

Dans ces états financiers consolidés, les termes "le Groupe", "Europcar", "EMG SA" désignent Europcar Mobility Group SA ainsi que ses filiales consolidées.

Le terme « GMH » désigne Green Mobility Holding S.A., l'entité juridique distincte qui est l'unique actionnaire d'EMG SA depuis 2022. Les termes « VW » ou « Groupe VW » désignent le groupe Volkswagen.

Depuis le 29 juin 2022, EMG SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont le bénéficiaire final est Green Mobility Holding.

Le siège social d'Europcar Mobility Group SA est situé au 13 ter boulevard Berthier, 75017 Paris, France.

1.2 Faits marquants de l'exercice

- **Plan de restructuration 2025-2026**

En avril 2025, le Groupe a annoncé un plan de restructuration afin d'améliorer son efficacité opérationnelle, ses performances financières et sa compétitivité. Les comités d'entreprise du Groupe ont été informés d'une série de mesures structurelles visant à réduire les coûts, notamment une réduction des effectifs dans plusieurs zones géographiques et pour plusieurs fonctions. Les mesures de restructuration comprennent également la rationalisation des agences de location et de tous les coûts associés. Le Groupe a commencé à exécuter le plan en 2025 et s'attend à ce qu'il soit pleinement réalisé en 2026.

Le total des dépenses relatives à ce plan de restructuration a été comptabilisé pour 75,2 millions d'euros en "Autres produits et charges opérationnels" dans le compte de résultat consolidé (voir note 3.5).

- **Contrat de prêt à terme avec l'actionnaire**

Le 15 mai 2025, le Groupe a signé un contrat de prêt à terme avec Green Mobility Holding SA pour 250 millions d'euros. Sa maturité est le 31 décembre 2027 avec 12,01% pour taux d'intérêt fixe. Cet accord inclut également deux autres tranches pour 150 millions d'euros, avec la même maturité et le même taux. Ces deux tranches ne sont pas utilisées au 31 décembre 2025.

- **Autres financements octroyés par des parties liées**

Au premier semestre 2025, le Groupe a négocié plusieurs financements à maturité court-terme avec les actionnaires de Green Mobility Holding SA (voir note 11.1), l'actionnaire unique d'EMG SA. La plupart de ces financements furent remboursés au cours du second semestre 2025.

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant	Devise	Maturité
Volkswagen Group	150,0	AUD	Septembre 2025
Volkswagen Group	50,0	USD	Juillet 2025
Trinity Investments DAC (Attestor Group)	75,0	GBP	Février 2026

- **Agences de notation**

En juin 2025, S&P a annoncé la baisse de la note du Groupe de B à B- et a modifié la perspective de négative à stable. En décembre 2025, S&P a modifié la perspective de cette note de stable à positive.

En octobre 2025, Moody's a annoncé que la note du Groupe demeurait de B3 avec perspective négative.

- **Facilités de crédit renouvelables de premier rang (RCF)**

Le Groupe a remboursé 131 millions d'euros de ses montants tirés au cours de l'exercice:

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Montants tirés	207,0	338,0
Montants disponibles	342,5	342,5

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Principes d'élaboration des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par les normes de l'IASB (International Accounting Standards Board) tels qu'adoptés par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne : <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-financial-reporting-standards-ifrss.html>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les présents états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle d'Europcar Mobility Group et la monnaie de présentation du Groupe. Toutes les informations présentées en euros ont été arrondies au million le plus proche, sauf indication contraire.

Les comptes consolidés IFRS du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été soumis par le Directoire pour approbation par le Conseil de Surveillance le 25 mars 2026.

1.3.2 Informations générales sur les états financiers consolidés

(i) Normes et interprétations applicables pour la période annuelle commençant le ou après le 1^{er} janvier 2025:

Nouvelles normes et interprétations	Description et conclusion
Amendement à la norme IAS 21	Effet de variation des cours des monnaies étrangères
	Cet amendement est adopté par l'Union Européenne et n'aura pas d'impacts financiers dans les états financiers consolidés du Groupe.

(ii) Normes et interprétations publiées pour l'exercice commençant le ou après le 1^{er} janvier 2026 et non appliquées dans les états financiers consolidés du Groupe le ou après le 1^{er} janvier 2025 (parce que l'analyse est en cours ou parce que l'analyse conclut déjà à la non-application par le Groupe) :

Nouvelles normes et interprétations	Description et conclusion
Amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7	Classification et évaluation des instruments financiers
	Cet amendement n'est pas encore adopté par l'Union Européenne et ses impacts financiers potentiels dans les états financiers consolidés du Groupe est en cours d'analyse.
Amendements à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7	Contrats portant sur l'électricité d'origine renouvelable
	Cet amendement a été adopté par l'Union Européenne le 1 ^{er} juillet 2025 mais le Groupe n'anticipe pas d'impacts financiers potentiels dans les états financiers consolidés.
	Améliorations annuelles apportées aux normes comptables IFRS - Volume 11.
	Ce volume a été adopté par l'Union Européenne le 10 juillet 2025 mais le Groupe n'anticipe pas d'impacts financiers potentiels dans les états financiers consolidés.

(iii) Normes et interprétations applicables pour la période annuelle commençant le ou après le 1^{er} janvier 2027 :

Nouvelles normes et interprétations	Description et conclusion
IFRS 18	Présentation et informations à fournir dans les états financiers
	Cette norme n'est pas encore adoptée par l'Union Européenne et ses impacts financiers potentiels dans les états financiers consolidés du Groupe est en cours d'analyse. La norme sera effective pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027 avec effet rétroactif.
IFRS 19	Filiales non soumises à l'obligation d'information publique
	Cette norme n'est pas encore adoptée par l'Union Européenne et ses impacts financiers potentiels dans les états financiers consolidés du Groupe est en cours d'analyse.

1.3.3 Estimations et jugements comptables

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif dans l'état du bilan consolidé, les montants des produits et des charges dans le compte de résultat consolidé et les informations fournies dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Les révisions des estimations comptables sont reflétées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans toutes les périodes ultérieures pertinentes.

Le Groupe émet des hypothèses sur lesquelles il fonde ses estimations régulières pour ses différentes activités. Ces estimations, basées sur l'expérience passée, intègrent des facteurs inhérents à l'environnement économique prévalant à la date de clôture du bilan, ainsi que les informations disponibles à cette date. Ces tendances et évolutions économiques sont analysées pays par pays.

En fonction de l'évolution des hypothèses ou de conditions différentes de celles prévues, les montants figurant dans les futurs états financiers consolidés pourraient différer des estimations actuelles. Les résultats futurs pourraient également différer de ces estimations.

Les estimations et les jugements portent sur :

- Le montant des actifs d'impôts différés qui peuvent être reconnus à l'actif du bilan (voir note 3.7) ;
- Une estimation des flux de trésorerie futurs dans le cadre des tests de dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie (voir notes 5.1 et 5.2) ;
- La détermination de la durée des contrats de location pour certains contrats de location dans lesquels le Groupe est loueur, y compris si la Société est raisonnablement certaine d'en exercer les options et la détermination du taux d'emprunt marginal utilisé pour évaluer les dettes de loyers (voir note 5.4) ;
- La méthodologie de dépréciation des créances comptabilisées à l'actif du bilan (voir note 6.2) ;
- La valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés à la juste valeur à l'actif du bilan (voir note 8.5) ;
- L'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages au personnel (voir note 9.2) ;
- Les provisions pour litiges et l'évaluation des passifs éventuels, y compris la provision pour sinistres qui représente le principal montant comptabilisé pour les provisions (voir note 10).

Pour la flotte de véhicules, les estimations et les jugements couvrent également :

- La valeur résiduelle des véhicules "at risk" (voir note 4) ;
- La juste valeur des véhicules « buy-back » achetés dans le cadre de contrats comportant une clause de rachat obligatoire par les constructeurs automobiles ou les concessionnaires lorsqu'ils sont endommagés ou volés (voir note 4) ;
- L'évaluation du coût des réclamations contre le Groupe pour les pertes auto-assurées, sur la base des techniques actuarielles généralement utilisées dans le secteur de l'assurance.

1.3.4 Recyclage des écarts de conversion

Les écarts de conversion comptabilisés dans les "Autres éléments du résultat global consolidé" ne seront recyclés qu'en cas de perte de contrôle de la filiale. La perte de contrôle est définie par le Groupe comme une réduction du pourcentage d'intérêt dans une filiale et non comme une réduction des montants investis.

1.3.5 Conversion des devises étrangères

(i) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère ("la devise fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle d'Europcar Mobility Group et la monnaie de présentation du Groupe.

(ii) Transactions et soldes en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture du bilan consolidé sont convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion résultant de la conversion des actifs et passifs monétaires sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à la date de l'estimation de la juste valeur.

(iii) États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à chaque date du bilan, tandis que les capitaux propres sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux de change moyen pondéré. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat global consolidé » au sein des capitaux propres.

(iv) Taux de conversion

Les principaux taux de conversion utilisés pour les exercices se terminant le 31 décembre 2025 et 2024 sont les suivants :

31 décembre 2025		31 décembre 2024	
Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture

Livre sterling (GBP)	1,167	1,146	1,181	1,206
Dollar australien (AUD)	0,571	0,569	0,610	0,596
Dollar américain (USD)	0,885	0,851	0,924	0,963

Source : Banque de France

Note 2 Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société mère EMG SA et ceux de ses filiales. Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées directement ou indirectement par EMG SA. Le contrôle existe lorsque Europcar Mobility Group a le pouvoir sur les activités clés, est exposé à des rendements variables et a la capacité d'influer sur les rendements de l'entité. Lors de l'évaluation du contrôle, il est tenu compte de l'existence de droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, lorsqu'ils sont substantiels. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Elles ne sont plus consolidées lorsque les conditions susmentionnées n'existent plus. Les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les filiales immatérielles prises individuellement ou en cumulé ne sont pas consolidées (voir note 12).

Transactions avec des intérêts minoritaires

Les transactions avec des intérêts minoritaires sont traitées par le Groupe comme des transactions entre actionnaires. Dans le cas d'une acquisition supplémentaire d'actions dans une filiale déjà contrôlée, la différence entre le prix payé et les actions correspondantes acquises de la valeur comptable de l'actif net de la filiale correspondant à ces actions est comptabilisée dans les capitaux propres. Lorsque le Groupe cesse d'exercer le contrôle, tout intérêt résiduel dans l'entité est réévalué à la juste valeur et les réévaluations sont comptabilisées en résultat.

Entités ad hoc

Les entités ad hoc sont consolidées lorsque la nature de la relation entre le Groupe et l'entité ad hoc indique que cette dernière est, en substance, contrôlée par le Groupe. Les entités ad hoc sont des entités créées dans un but limité et bien défini (voir note 12).

Autres méthodes de consolidation

Le Groupe ne détient pas de partenariats tels que décrits par IFRS 11, ni au 31 décembre 2025, ni au 31 décembre 2024.

2.2 Variations du périmètre de consolidation

Les principaux changements intervenus en 2025 dans le périmètre de consolidation (voir note 12) sont les suivants :

2.2.1 Vente d'Europcar Netherlands

En mai 2025, le Groupe a cédé son activité aux Pays-Bas au Groupe PON (un actionnaire de GMH). La date de transfert effective de l'activité était le 1er juin 2025. La transaction n'a pas généré d'impact matériel sur les comptes en dehors de l'impact de la sortie de périmètre comptabilisé pour 8,1 millions d'euros en « Autres produits et charges opérationnels » (voir note 3.5). Le Groupe a donné des garanties pouvant atteindre 4 millions d'euros au Groupe PON.

2.2.2 Vente de Megadrive

En octobre 2025, le Groupe a cédé son activité en Autriche. Le Groupe s'est engagé à supporter Megadrive après la cession pour un montant de 10 millions d'euros. L'impact de la sortie de périmètre de Megadrive est une perte de 2,4 millions d'euros. Les deux impacts ont été comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » (voir note 3.5).

2.2.3 Autres changements

Certaines liquidations ont été finalisées en 2025 sans impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe.

Note 3 Principaux éléments du compte de résultat

a) Les produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés nets des ristournes et remises et hors ventes intra-groupe, taxe sur la valeur ajoutée et taxe sur le chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires est réparti en trois grandes catégories : le chiffre d'affaires lié à la location de véhicules, le chiffre d'affaires lié aux franchisés et les autres revenus.

- **Chiffre d'affaires lié à la location de véhicules**

Le chiffre d'affaires lié à la location de véhicules comprend les flux de chiffre d'affaires comptabilisés en relation avec l'activité de location qui couvre :

- La durée et le kilométrage de la location de véhicules ;
- Les frais supplémentaires (y compris les frais d'excédent de kilométrage, les frais de dépôt, les frais de non-présentation et d'annulation, les frais d'aéroport, les frais de sur-classement, les frais d'équipement, les frais en cas de conducteur supplémentaire, les frais de retard, les frais d'assurance, les frais d'assurance en cas d'accident personnel, etc.)
- Moins les remises et les ristournes, notamment liés au volume.

Le chiffre d'affaires lié à la location de véhicules est comptabilisé lorsqu'il existe un contrat assorti de droits et d'obligations exécutoires et que le contrôle des biens a été transféré au client ou que le service a été rendu. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Il s'agit du montant à recevoir pour les biens et services fournis dans le cadre des activités opérationnelles ordinaires. Les produits des services sont comptabilisés de manière linéaire sur la période de service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat au prorata de la période de location des véhicules, conformément aux termes du contrat de location. Le degré d'avancement est évalué sur la base des services effectivement fournis (nombre de jours de location au cours de l'année).

Lorsque le chiffre d'affaires lié à la location de véhicules est généré par des intermédiaires (tels que les agences de voyage), il est comptabilisé brut dans le compte de résultat lorsqu'Europcar :

- A la capacité de déterminer le prix ;
- Effectue une partie du service ; et
- Sélectionne, à sa discrétion, les intermédiaires.

Les commissions sont comptabilisées sous la rubrique "Coûts opérationnels de la flotte" dans le compte de résultat (voir note 4.3).

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il existe une incertitude significative quant au recouvrement de la contrepartie due.

Les programmes de fidélité au sens de la norme IFRS 15 sont comptabilisés par le Groupe mais sans impact matériel.

- **Chiffre d'affaires lié aux franchisés**

Le chiffre d'affaires lié aux franchisés comprend les redevances perçues par Europcar auprès de ses franchisés ainsi que plusieurs autres redevances telles que les droits d'entrée, les droits de réservation, les droits de recouvrement, les droits informatiques, etc. Les produits des franchises sont facturés de manière linéaire sur la période de service.

- **Autres revenus**

Les autres revenus se composent principalement du chiffre d'affaires relatif à la refacturation du carburant.

b) **Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels incluent :

- Les coûts de réorganisation et de restructuration qui comprennent les dépenses encourues dans le cadre d'activités de restructuration visant à adapter l'organisation locale ou celle du Groupe à l'évolution des conditions économiques. Ces dépenses comprennent les coûts liés à la réduction des effectifs, les coûts de résiliation anticipée des baux dans le cadre de ces restructurations, les coûts liés aux pénalités dues à la restructuration, les coûts liés à la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et les coûts de transfert, etc.
- Les honoraires professionnels, y compris les frais juridiques et de conseil externe encourus dans des contextes spécifiques et pour des décisions stratégiques (par exemple : transformation du Groupe, etc.).
- Les dotations et reprises de provisions pour litige qui ne sont pas directement liés à l'activité du Groupe.
- Les impacts de sorties du périmètre de consolidation.
- Les frais de fusions et d'acquisitions, y compris les dépenses liées aux nouvelles entités ou activités acquises, ou liées à tout autre changement dans la structure juridique du Groupe.
- D'autres éléments qui ne seraient pas décrits ci-dessus mais qui resteraient inhabituels et ne seraient pas déterminés par l'activité elle-même (par exemple : changement de propriétaire, etc.).

Ces éléments sont présentés séparément dans la note 3.5 afin de faciliter la compréhension de la performance du Groupe.

c) **Résultat financier**

Le résultat financier comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (y compris les dettes de loyers), les frais d'émission d'emprunt, les gains et pertes de change, les gains et pertes sur les instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés dans le compte de résultat et leur part inefficace, l'amortissement des frais d'émission d'emprunt, les commissions de non-utilisation, ainsi que les éléments financiers des coûts de pension (effet d'actualisation et rendement escompté des actifs du régime). Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat au fur et à mesure qu'ils se produisent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) **Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt à payer sur le résultat de l'exercice, estimé sur la base des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture du bilan consolidé, ainsi que tout ajustement de l'impôt à payer au titre des exercices antérieurs.

Le montant de l'impôt différé est basé sur la manière attendue de réaliser ou de régler la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôts différés n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'il sera récupéré sur des bénéfices imposables futurs. Les aspects pris en compte pour évaluer cette probabilité sont les suivants :

- L'existence de différences temporaires qui donneront lieu à une imposition dans le futur ;
- Les perspectives de bénéfices imposables.

Les actifs d'impôts différés, sur pertes reportables inclus, sont comptabilisés dans la limite des passifs d'impôts différés et sur la base des perspectives de recouvrement établies sur la base des plans d'affaires. Pour chaque groupe fiscal, la comptabilisation des actifs d'impôts différés est déterminée sur la base des prévisions de résultats de manière cohérente avec les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des UGTs. Le Groupe a également pris en compte les conséquences fiscales des opportunités stratégiques pendant la durée de vie des pertes fiscales reportées et la situation spécifique de chaque Groupe fiscal. Pour la comptabilisation de ses actifs d'impôts différés, le Groupe se base sur un horizon de cinq ans pour la projection des bénéfices imposables futurs dans les juridictions concernées. Toutes les pertes fiscales peuvent être reportées sans limitation de durée. Toutefois, dans la plupart des juridictions, la possibilité d'imputer les pertes sur les bénéfices imposables d'une année donnée est limitée à un certain pourcentage prévu par les autorités fiscales locales, qui fait l'objet d'une révision annuelle.

e) Indicateurs utilisés par le Groupe et non définis par les normes IFRS

L'EBITDA corporate ajusté correspond au résultat d'exploitation courant après considération du résultat financier net relatif à la flotte et reprise des charges d'amortissement non flotte. Un rapprochement avec le "résultat d'exploitation courant" du compte de résultat consolidé est présenté dans la note 5.1.2.

La dette nette se réfère aux dettes financières (y compris les dettes de loyer) après déduction de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et des investissements à court terme. La dette nette est réconciliée avec les passifs financiers dans la note 8.3.1.

3.1 Produits des activités ordinaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Chiffre d'affaires lié à la location de véhicules	3 178,7	3 260,3
Chiffre d'affaires lié aux franchisés	77,7	71,1
Autres revenus	65,4	75,5
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	3 321,8	3 406,9

3.2 Frais généraux du siège et du réseau

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Frais généraux du réseau	(64,5)	(54,7)
Frais généraux du siège	(186,5)	(212,2)
Dont :		
Frais administratifs, sous-traitance et autres frais généraux	(87,5)	(99,2)
Ventes et marketing	(15,5)	(28,7)
Services informatiques, maintenance et honoraires	(83,5)	(84,2)
TOTAL DES FRAIS GENERAUX DU SIEGE ET DU RESEAU	(251,0)	(266,9)

3.3 Charges d'amortissement hors flotte

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(68,5)	(63,8)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(116,2)	(126,4)
TOTAL DES CHARGES D'AMORTISSEMENT HORS FLOTTE	(184,7)	(190,3)

3.4 Autres produits et charges courants

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Subventions relatives aux véhicules électriques	3,4	4,2
Reprise de provisions excédentaires	5,4	3,1
Accords de prestations de services	1,7	2,2
Gains et pertes de change d'exploitation	1,4	0,2
Reprises de dettes fournisseurs prescrites	0,0	10,8
Autres éléments	0,0	1,1

TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS	11,9	21,7
--	-------------	-------------

3.5 Autres produits et charges opérationnels et dépréciation des actifs non-courants

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Plan de restructuration 2025-2026 ⁽¹⁾	(75,2)	-
Charges de réorganisation et de transformation ⁽²⁾	(20,5)	(40,2)
Gain ou perte sur sorties de périmètre ⁽³⁾	(5,0)	-
Honoraires juridiques, professionnels et de conseil ⁽⁴⁾	(15,4)	(7,8)
Litiges	(8,6)	(2,0)
Reprise de dépréciation des immobilisations corporelles ⁽⁵⁾	-	12,3
Autres éléments	(6,4)	(11,3)
Total des autres produits et charges opérationnels	(131,2)	(49,1)
Dépréciations relatives au goodwill ⁽⁶⁾	(21,1)	(3,3)
Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ⁽⁷⁾	(35,5)	(0,5)
Dépréciations des droits d'utilisation ⁽⁸⁾	(6,8)	(1,5)
Total dépréciations des actifs non-courants	(63,4)	(5,3)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS ET DEPRECIATIONS DES ACTIFS NON-COURANTS	(194,6)	(54,4)

(1) Voir note 1.3.

(2) Il s'agit principalement des coûts liés à la fermeture de stations (frais de personnel inclus), des coûts de résiliation anticipée des baux dans le cadre de ces restructurations, ainsi que des frais et dépenses liés aux divers projets de transformation du Groupe. Ces montants résultent principalement des mesures de réorganisation matérielle autres que le Plan de Restructuration 2025-2026 visant entre autres à optimiser les stations, mais aussi à améliorer la structure organisationnelle et opérationnelle du Groupe.

(3) Contient principalement les gains et pertes issus des cessions d'Europcar Netherlands et de Megadrive (voir note 2.2).

(4) Il s'agit principalement d'honoraires de consultants externes non récurrents.

(5) En 2024, le montant comprend principalement des réévaluations de terrains et de bâtiments en Allemagne conformément à un accord de rachat.

(6) En 2025, des dépréciations ont été reconnues sur les UGT Euromobil et Finlande (voir note 5.1.2). En 2024, des dépréciations avaient été reconnues sur l'UGT Norvège (voir note 5.1).

(7) En 2025, des dépréciations ont été reconnues sur la relation client et la marque Euromobil pour 21,1 millions d'euros ainsi que sur les coûts informatiques portant sur des projets arrêtés au cours de l'exercice pour 15,3 millions d'euros (voir note 5.2).

(8) En 2025, des dépréciations ont été reconnues sur des droits d'utilisation présentant une absence d'avantage économique futur (voir note 5.4).

3.6 Résultat financier

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Charges financières relatives à la flotte	(174,0)	(219,5)
Produits financiers de couverture relatifs à la flotte	10,3	57,4
Résultat financier net relatif à la flotte	(163,8)	(162,1)
Charges financières nettes non relatives à la flotte	(93,7)	(69,5)
Total des intérêts financiers nets	(257,5)	(231,7)
Charges relatives aux instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	(6,1)	(5,0)
Réévaluation des compléments de prix ⁽²⁾	8,9	15,7
Amortissement des frais d'émission d'emprunt ⁽³⁾	(15,4)	(10,7)
Ecarts de conversion	(6,9)	2,6
Autres charges financières ⁽⁴⁾	(23,2)	(19,9)
Total des charges financières nettes autres que les intérêts	(42,7)	(17,2)
TOTAL RESULTAT FINANCIER	(300,2)	(248,9)

(1) Comprend principalement l'impact de la juste valeur des instruments financiers du Groupe (voir note 8.4.1).

(2) Inclut la réévaluation du complément de prix d'Euromobil au 31 décembre 2025 (voir note 5.1.2).

(3) Les frais d'émission d'emprunt sont décrits dans la note 8.

(4) Les autres charges financières comprennent principalement les frais d'administration, les frais de structuration et les frais de non-utilisation dans le cadre des activités courantes du Groupe.

3.7 Impôt sur le résultat

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Impôt courant	(16,5)	(12,9)
Impôt différé	36,7	(16,2)
TOTAL IMPOT SUR LE RESULTAT	20,2	(29,1)

Le Groupe a appliqué l'exemption obligatoire concernant la comptabilisation et la présentation des actifs et passifs d'impôts différés afférents aux impôts sur le résultat couvert par les règles de Pilier 2. Le Groupe a procédé à une analyse de sa structure juridique et fiscale au regard des règles relevant de Pilier 2. Cette analyse n'a mis en évidence aucun impact significatif sur les états financiers consolidés

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre la charge d'impôt théorique déterminée sur la base du taux d'imposition légal auquel Europcar Mobility Group SA est soumise en France et la charge d'impôt figurant dans le compte de résultat de l'exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Résultat avant impôts	(352,2)	(230,7)
Taux d'imposition légal	25,83%	25,83%
Impôt théorique	90,9	59,6
Impact des différences de taux d'imposition ⁽¹⁾	3,8	7,9
Différences permanentes	(36,4)	(23,3)
Activation des pertes et des différences temporaires générées lors de précédent exercices	11,2	(38,1)
Actifs d'impôts différés non comptabilisés malgré leur génération sur l'année ⁽²⁾	(46,1)	(36,3)
Impact de la CVAE en France, de l'IRAP en Italie et de la Trade tax en Allemagne	(2,9)	(10,1)
Autres éléments	(0,4)	11,2
IMPOT SUR LE RESULTAT	20,2	(29,1)
Taux d'imposition effectif	5,73%	(12,60%)

L'impact des différences de taux ⁽¹⁾ reflète la différence entre le taux en vigueur dans chaque pays et le taux d'imposition en France, et concerne principalement l'Allemagne et les États-Unis.

L'activation des pertes et des différences temporaires ⁽²⁾ est principalement constituée de l'activation de l'impôt différé sur les déficits fiscaux reportables et les différences temporaires générées au cours des exercices précédents, et concerne principalement les États-Unis.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés ⁽³⁾ sont liés aux pertes fiscales reportables générées au cours de l'exercice, principalement en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

L'impôt différé brut sur les déficits fiscaux reportables reconnu sur la période s'élève à 11,2 millions d'euros au 31 décembre 2025. La plupart des impôts différés sur les déficits fiscaux reportables détenus par le Groupe et non encore comptabilisés proviennent de France et d'Espagne et s'élèvent respectivement à 111,0 millions d'euros et 10,8 millions d'euros.

Actifs et passifs d'impôts différés par nature :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Goodwill	(5,3)	(8,7)
Immobilisations incorporelles	(189,3)	(222,5)
Immobilisations corporelles	(73,2)	(109,2)
Avantages au personnel	(2,4)	(5,8)
Amortissements et dépréciations	84,3	70,9
Instruments financiers	(0,1)	2,5
Autres différences temporaires	25,4	20,8
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables	115,1	157,8
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	(45,6)	(94,2)

La plupart des actifs et passifs d'impôts différés proviennent :

- des actifs historiques identifiés lors de l'ancienne allocation du prix d'acquisition, tels que les marques et les relations clients (voir note 5.2) ;
- des immobilisations corporelles et des amortissements et dépréciations issues de différences temporaires ;
- des avantages au personnel (voir note 9.2) ;
- des instruments financiers (voir note 8.4.1) ;
- des déficits fiscaux reportables.

Les impôts différés sont compensés lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale, conformément à la norme IAS 12.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs d'impôts différés	49,6	50,0
Passifs d'impôts différés	(95,2)	(138,7)
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	(45,6)	(88,6)

Note 4 La flotte de véhicules

a) La flotte de véhicules inscrite au bilan

Le Groupe exploite une flotte importante qui est soit acquise (avec ou sans clause de rachat obligatoire), soit détenue dans le cadre de contrats de location conclus avec des constructeurs automobiles, des concessionnaires ou des institutions financières. Les différents traitements comptables sont détaillés ci-dessous. Toutefois, quel que soit le traitement comptable appliqué et en raison de sa courte durée de détention, la flotte est comptabilisée comme un actif courant compte tenu du cycle d'exploitation du Groupe sous la rubrique "Flotte de véhicules"

(i) Véhicules acquis avec une clause de rachat obligatoire auprès du fabricant ou du concessionnaire (véhicules dits "buy-back")

L'une des spécificités de l'industrie automobile est l'achat ou la vente de véhicules dans le cadre de contrats comportant une clause de rachat obligatoire par le constructeur ou le concessionnaire à l'issue d'une période prédéterminée.

Le coût d'acquisition des véhicules (net de ristournes de volume) comptabilisé comme "buy-back" dans la note 4.1 est composé de deux éléments :

- La "Créance sur contrats avec clause obligatoire de rachat du véhicule", qui représente le prix de rachat contractuel (engagement du constructeur automobile ou du concessionnaire) ; ces prix de rachat sont déterminés (sous réserve d'ajustements en fonction de l'état des véhicules, de leur kilométrage et des périodes de détention) en fonction (i) d'un pourcentage prédéfini du prix initial du véhicule et du mois de rachat du véhicule ou (ii) du prix d'acquisition diminué d'un montant de dépréciation économique prédéfini. Cette créance est comptabilisée à la date d'acquisition et dépréciée en cas de vol du véhicule, ou en cas de véhicule gravement endommagé, dans ce dernier cas sur la base d'évaluations par des tiers. Les dépréciations suivent les principes de l'IFRS 9 ;
- L'"Amortissement différé du véhicule" qui représente la différence entre le coût d'acquisition du véhicule et le prix de rachat contractuel. Cet actif est évalué comme un droit d'utilisation et est amorti dans le compte de résultat de manière linéaire sur la période de détention du véhicule telle que définie par le contrat.

Les créances et les dettes relatives aux véhicules "buy-back" sont comptabilisées à la date d'acquisition.

Cette méthode de comptabilisation est conforme et symétrique à la comptabilisation des constructeurs automobiles qui considèrent qu'il n'y a pas de transfert d'actifs, qu'ils conservent le risque de valeur résiduelle de l'actif et que ce risque est significatif.

Il n'y a pas de dette de location car les véhicules sont entièrement prépayés.

(ii) Flotte détenue en vertu de contrats de location conclus avec des constructeurs automobiles, des concessionnaires automobiles ou des institutions financières

La flotte exploitée peut être financée par des contrats de location conclus avec des institutions financières ou les divisions de financement des constructeurs automobiles. Ces contrats de location entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 16. Ainsi, les contrats de location sont comptabilisés au bilan comme un droit d'utilisation de l'actif loué et un passif financier pour les paiements de location et les autres paiements à effectuer pendant la durée du contrat de location, utilisés pour évaluer le passif de location.

Les actifs au titre de droit d'utilisation sont initialement évalués au montant du passif du contrat de location ajusté pour tenir compte des paiements effectués au début du contrat de location, des coûts directs initiaux et de toute incitation reçue au titre du contrat de location. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du contrat de location.

La dette est initialement évaluée au montant des paiements futurs, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas facilement déterminable, au taux d'emprunt marginal. L'évaluation du passif locatif comprend les paiements fixes diminués des incitations à la location à recevoir, les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, les montants que l'on s'attend à payer en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, les paiements de loyers pour les périodes de prolongation, si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de prolongation ou si le bailleur a droit à l'option de prolongation, ainsi que l'indemnité convenue pour la résiliation d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain que le contrat de location ne sera pas résilié de manière anticipée. Lorsque le passif du contrat de location est réévalué, un ajustement correspondant est apporté à l'actif du droit d'utilisation.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés selon leur nature (flotte ou non) respectivement dans les rubriques "Flotte de véhicules" et "Immobilisations corporelles" (voir note 5.3) dans le bilan consolidé.

Les dettes de location sont présentées dans les passifs financiers du bilan consolidé et dans les différentes sections de la note 8.

Le Groupe examine la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les droits d'utilisation, à chaque date du bilan, afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation de ces actifs. Si de tels indices sont identifiés, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur d'une éventuelle perte de valeur.

Les charges d'intérêt sur la dette financière et les charges d'amortissement du droit d'utilisation sont comptabilisées séparément dans le compte de résultat :

- Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location et comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique "Coûts de détention de la flotte" ;
- La dette financière est amortie sur la durée du contrat de location dans le résultat financier en fonction de son taux d'emprunt marginal.

Le Groupe n'a pas choisi d'utiliser l'exemption pour les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) pour cette catégorie d'actifs au titre de droit d'utilisation.

(iii) Véhicules acquis sans clause de rachat auprès du fabricant ou du concessionnaire (véhicules "at risk")

Les véhicules "at risk" sont des véhicules acquis sans clause de rachat auprès du constructeur ou du concessionnaire automobile, et pour lesquels le risque de valeur résiduelle est donc supporté par le Groupe. Ces véhicules entrent dans le champ d'application de la norme IAS 16. Les véhicules sont initialement évalués à leur coût, y compris les droits d'importation, les taxes d'achat non remboursables et tous les coûts directement attribuables à l'acheminement du véhicule jusqu'au lieu de location et à sa mise en état pour la location. Lors de leur acquisition, les véhicules "at risk" sont amortis de manière linéaire sur la période de détention prévue et sur leur valeur résiduelle projetée. La valeur résiduelle des véhicules est régulièrement revue pendant la période de détention en fonction des conditions du marché de l'occasion (amélioration ou détérioration) et ajustée si nécessaire, notamment en cas de dépréciation.

b) Coûts de détention de la flotte

Les coûts de détention de la flotte décrits dans la note 4.2 comprennent :

- Les coûts d'amortissement de la flotte, parmi lesquels les véhicules "at risk", les véhicules « buy-back » et les droits d'utilisation de la flotte ;
- Les coûts de mise en location de la flotte, notamment les taxes, les coûts de livraison, de préparation et l'ensemble des autres coûts nécessaires avant la mise en location du véhicule ;
- Les autres coûts de détention de la flotte, dont les coûts liés à la mise au rebut du véhicule, la valeur nette comptable des véhicules vendus et les produits de cession correspondants.

c) Coûts opérationnels de la flotte

Les coûts opérationnels de la flotte décrits dans la note 4.3 sont des coûts encourus pendant le cycle d'exploitation de la flotte :

- Les coûts opérationnels de la flotte comprennent principalement les coûts d'assurance, de remise en état, de réparation et d'entretien, les coûts encourus pour les véhicules endommagés ou volés, ainsi que les coûts de remise en état des véhicules avant leur revente aux constructeurs automobiles et aux concessionnaires ;
- Les commissions et honoraires sur les activités ordinaires comprennent les commissions des agents et des agences de voyage et les redevances aéroportuaires et ferroviaires ; et
- Les autres coûts de détention de la flotte comprennent les coûts de transport des véhicules pendant la période de détention, les coûts de lavage des véhicules et les coûts de carburant.

d) Les créances et dettes assimilées liées à la flotte

Les créances relatives à la flotte comprennent les créances dues par les constructeurs automobiles ou les concessionnaires qui rachètent les véhicules une fois qu'ils ont été retournés au constructeur à la fin de la période de détention (contrats avec clause de rachat obligatoire). Les créances liées à la flotte sont comptabilisées à leur juste valeur - qui correspond à leur valeur nominale - et sont ensuite comptabilisées au coût amorti. Ces créances ont une échéance inférieure à un an. Les créances relatives à la flotte comprennent le montant total des créances de TVA, étant donné qu'elles concernent principalement la flotte.

Les dettes liées à la flotte représentent les montants dus aux constructeurs automobiles ou aux concessionnaires. Ces dettes, qui sont comptabilisées à leur juste valeur, sont exigibles à moins d'un an. Les dettes de la flotte comprennent le montant total des dettes de TVA, étant donné qu'elles concernent principalement la flotte.

4.1 La flotte de véhicules

La flotte de véhicules se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Droits d'utilisation flotte	714,4	766,1
Véhicules « Buy-back » ⁽¹⁾⁽²⁾	971,0	1 208,3
Total des droits d'utilisation flotte et des véhicules « buy-back »	1 685,4	1 974,4
Véhicules « At risk »	1 437,8	1 789,9
TOTAL DE LA FLOTTE DE VEHICULES	3 123,3	3 764,3

(1) La valeur nette comptable comprend la "Créance sur les contrats avec clause de rachat des véhicules" et « L'amortissement différé des véhicules ».

(2) La période comparative a été modifiée par rapport aux états financiers consolidés publiés au 31 décembre 2024, en raison d'un reclassement entre la ligne « at risk » et la ligne « buy-back ». Ce reclassement n'a pas d'incidence sur la valeur nette comptable totale de la flotte de véhicules figurant à l'actif du bilan.

La flotte de véhicules est présentée nette de dépréciation ou de perte de valeur pour 10,2 millions d'euros (contre 12,4 millions d'euros en 2024) au titre des véhicules volés ou endommagés. La tendance à la baisse de la contribution des véhicules "at risk" dans la composition de la flotte expose moins le Groupe à un risque de prix résiduel en cas de baisse des valeurs de revente sur le marché.

La flotte de véhicules évolue comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Valeurs brutes		

Solde d'ouverture	4 714,4	4 500,5
Variation du périmètre de consolidation	(10,4)	-
Acquisitions	3 120,8	3 349,5
Cessions	(3 762,5)	(3 195,7)
Transferts et divers	(1,6)	(0,8)
Effet des fluctuations des taux de change	(126,6)	60,8
Solde de clôture	3 934,1	4 714,4
Amortissements et provisions		
Solde d'ouverture	(950,1)	(854,7)
Variation du périmètre de consolidation	1,2	-
Amortissements	(897,5)	(1 046,4)
Provisions	-	(57,9)
Cessions	1 015,4	1 021,5
Transferts et divers	-	(1,3)
Effet des fluctuations des taux de change	20,2	(11,2)
Solde de clôture	(810,8)	(950,1)
Valeurs nettes comptables		
SOLDE D'OUVERTURE	3 764,3	3 645,8
SOLDE DE CLOTURE	3 123,3	3 764,3

4.2 Coûts de détention de la flotte

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Coûts d'amortissement de la flotte	(909,5)	(1 046,4)
Coûts de mise en location de la flotte	(132,3)	(152,0)
Autres coûts de détention de la flotte	(37,3)	6,0
TOTAL DES COÛTS DE DETENTION DE LA FLOTTE	(1 079,1)	(1 192,4)

4.3 Coûts opérationnels de la flotte

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Coûts opérationnels de la flotte	(405,6)	(412,6)
Commissions et honoraires sur activités ordinaires	(473,3)	(471,3)
<i>Dont : provision pour créances douteuses et créances irrécouvrables</i>	(23,4)	(36,6)
Coûts liés à la location	(259,2)	(280,2)
TOTAL DES COÛTS OPERATIONNELS DE LA FLOTTE	(1 138,1)	(1 164,1)

4.4 Créances et dettes assimilées relatives à la flotte

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Créances liées à la flotte	306,7	424,3
Créances de TVA ⁽¹⁾	123,9	120,6
TOTAL DES CREANCES ET ASSIMILEES LIEES A LA FLOTTE	430,7	544,9

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Dettes liées à la flotte	298,2	376,3
Dettes de TVA ⁽¹⁾	54,0	49,0
TOTAL DES DETTES ET ASSIMILEES LIEES A LA FLOTTE DE VEHICULES	352,2	425,3

⁽¹⁾ Les créances et dettes de TVA concernent principalement les acquisitions et cessions de véhicules.

La variation du besoin en fonds de roulements lié à la flotte de véhicules du tableau de flux de trésorerie ne contient pas les écarts de change et est détaillée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Créances liées la flotte	107,3	(169,4)
Créances de TVA	(6,4)	(2,6)
Dettes liées la flotte	(67,2)	308,0
Dettes de TVA	8,4	14,5
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A LA FLOTTE DE VEHICULES	42,0	150,5

Note 5 Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles

a) Goodwill

Regroupement d'entreprises

Le Groupe comptabilise l'acquisition de filiales selon la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, Europcar Mobility Group transfère la contrepartie au vendeur, acquiert les actifs et reprend les passifs de l'entité acquise. La contrepartie transférée, les actifs acquis et les passifs repris (y compris la contrepartie éventuelle) sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Pour chaque acquisition, le Groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net de l'entité acquise. Cette option reste ouverte pour chaque regroupement d'entreprises.

A la date d'acquisition, est comptabilisée comme goodwill la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, y compris la contrepartie éventuelle, plus le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, telle que réévaluée par le biais du compte de résultat ;
- Et le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition et évalués à leur juste valeur ;

Si la différence résultant du calcul ci-dessus est négative, elle est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

Les méthodes comptables des filiales sont modifiées, le cas échéant, pour se conformer aux méthodes comptables adoptées par le Groupe.

Unités génératrices de trésorerie

Le goodwill comptabilisé en monnaie locale, qui n'est pas amorti, est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment lorsqu'un événement déclencheur (indicateur de perte de valeur) se produit. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises à l'origine du goodwill.

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie indépendamment des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou d'autres groupes d'actifs. Le goodwill est réparti par pays, à l'exception d'Euromobil.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, déterminée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés ou d'une autre méthode plus appropriée si besoin. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat. La perte de valeur est d'abord comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable du goodwill et la perte restante, le cas échéant, est affectée aux autres actifs non courants de l'unité.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill concernent les marques, les logiciels et coûts informatiques et les relations clients.

MARQUES

La marque Europcar a été comptabilisée au coût tandis que les marques Goldcar, Fox Rent A Car et Euromobil ont été identifiées et évaluées en utilisant la méthode "relief from royalty" lors de leur regroupement d'entreprises respectif en 2017, 2019 et 2023. Elles sont considérées comme ayant une durée de vie illimitée. Elles sont également soumises à un test annuel de perte de valeur. Les pertes de valeur liées aux marques sont comptabilisées sous la rubrique "Dépréciation des actifs non courants" dans le compte de résultat (voir note 3.5).

RELATIONS CLIENTS

Les relations clients acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité de la relation, c'est-à-dire entre 8 et 10 ans. La méthode d'évaluation est basée sur les bénéfices excédentaires attendus. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation si la direction identifie un quelconque indice de perte de valeur de ces actifs. Les pertes de valeur liées aux relations clients sont comptabilisées sous la rubrique "Dépréciation des actifs non courants" dans le compte de résultat (voir note 3.5).

LOGICIELS ET COÛTS INFORMATIQUES

Les logiciels acquis sont capitalisés sur la base des coûts encourus pour leur acquisition et leur mise en service. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée du logiciel. Après analyse, les coûts liés exclusivement au développement et à la maintenance des logiciels sont soit comptabilisés en charges soit capitalisés lorsqu'ils sont encourus.

Les coûts directement associés au développement de logiciels identifiables et uniques contrôlés par le Groupe, et dont on s'attend à ce qu'ils génèrent des avantages économiques supérieurs aux coûts encourus sur une période de plus d'un an, sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont aux critères de capitalisation de la norme IAS 38. Les coûts comprennent les coûts du personnel affecté au développement du logiciel, ainsi qu'une part des frais généraux directement attribuables au développement du logiciel.

AMORTISSEMENT

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement à partir de la date de leur mise en service. Les durées de vie estimées sont les suivantes :

- Relations clients : 8 à 10 ans ;
- Logiciels : 3 à 10 ans.

C) Immobilisations corporelles

TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES

Ces immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes et amortis sur la durée d'utilité de chaque composant. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

DROITS D'UTILISATION NON LIÉS À LA FLOTTE

Ces immobilisations corporelles correspondent à des contrats immobiliers liés à l'activité de location où le Groupe opère (agences, comptoirs aéroportuaires, aires de préparation, parcs de véhicules) ou liés à des bureaux.

Selon la norme IFRS 16, les contrats de location sont comptabilisés au bilan comme un droit d'utilisation de l'actif loué et un passif financier pour les paiements de location. Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire et la dette financière est amortie selon la méthode du coût amorti, en utilisant le taux d'actualisation déterminé à la date de commencement du contrat de location. La charge d'intérêt sur la dette financière et la charge d'amortissement sur le droit d'utilisation sont comptabilisées séparément dans le compte de résultat.

COÛTS ULTÉRIEURS

Le Groupe inclut dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie de cette immobilisation lorsque ce coût est encouru, qu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cette immobilisation iront au Groupe et que le coût de cette immobilisation peut être évalué de manière fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les frais de réparation et les intérêts sur les emprunts sont comptabilisés en tant que charges courantes.

AMORTISSEMENT

Les terrains ne sont pas amortis, tandis que les actifs suivants sont amortis de manière linéaire sur les durées d'utilité indiquées ci-dessous, qui sont révisées chaque année :

- Constructions : 25 à 50 ans ;
- Installations techniques (installations, matériel de bureau, machines et mobilier) : 3 à 15 ans.

5.1 Goodwill

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Solde au 1er janvier 2025	1 346,3	(327,8)	1 018,5
Cessions	(1,9)	0,8	(1,1)
Dépréciations	-	(21,1)	(21,1)
Effet des fluctuations des taux de change	(15,4)	2,0	(13,3)
Solde au 31 décembre 2025	1 329,1	(346,2)	982,9
Solde au 1er janvier 2024	1 358,9	(323,7)	1 035,2
Allocation du prix d'acquisition d'Euromobil	(19,9)	-	(19,9)
Dépréciations	-	(3,3)	(3,3)
Effet des fluctuations des taux de change	7,3	(0,9)	6,4
Solde au 31 décembre 2024	1 346,3	(327,8)	1 018,5

Les goodwill sont issus des divers regroupements d'entreprises effectués par le Groupe depuis 2007.

En 2025, les goodwill Euromobil et Finlande ont été dépréciés pour respectivement 13,0 millions d'euros et 7,3 millions d'euros (voir note 5.1.2) en raison des résultats annuels du test de dépréciation des UGT. En France, certaines stations exploitées en propre sont désormais exploitées en tant que franchises.

En 2024, le goodwill Euromobil avait été alloué à une relation client et une marque pour 19,9 millions d'euros après effet d'impôt différé. De plus, le goodwill de la Norvège avait été déprécié pour 3,3 millions d'euros.

5.1.1 Goodwill détenu par le Groupe, analysé par unité génératrice de trésorerie

Le Groupe considère que chaque pays correspond à une unité génératrice de trésorerie, à l'exception d'Euromobil qui n'est pas fusionné avec l'unité génératrice de trésorerie allemande, étant donné que sa performance est analysée au niveau d'une unité génératrice de trésorerie plus petite.

Le tableau ci-dessous présente l'affectation historique des UGT les plus importantes du Groupe au 31 décembre 2025 :

(en millions d'euros)	Espagne	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	France	Autres	Total Groupe
Solde au 1er janvier 2025	303,5	239,3	82,0	72,3	54,2	267,2	1 018,5
Cessions	-	-	-	-	(1,1)	-	(1,1)
Dépréciations	-	-	-	-	(0,8)	(20,3)	(21,1)
Effet des fluctuations des taux de change	-	-	(9,5)	(2,7)	-	(1,1)	(13,3)
Solde au 31 décembre 2025	303,5	239,3	72,5	69,6	52,3	245,8	982,9

Les autres goodwill sont composés de l'Italie, l'Australie, la Belgique, le Portugal, le Danemark, la Finlande, la Norvège, l'Irlande et Euromobil.

5.1.2 Test annuel de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", le Groupe a effectué un test annuel de dépréciation des UGTs au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, la valeur recouvrable des UGT a été évaluée sur la base des flux de trésorerie actualisés attendus des actifs. Pour chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de 5 ans et ont été construits en utilisant les hypothèses suivantes :

- Plan d'affaires à 3 ans (2026-2028), approuvé par le Conseil de Surveillance début décembre 2025 et flux de trésorerie extrapolés pour les années 2029 et 2030.
- Les hypothèses formulées en termes de chiffre d'affaires et de EBITDA corporate ajusté reflètent la meilleure estimation de la direction.
- Le risque climatique est pris en compte en considérant par exemple la composition de notre flotte (BEV, PHEV, hydrogène, etc.) pour respecter nos engagements, la feuille de route du Groupe en matière d'empreinte CO2, etc. Les effets à long terme du changement climatique sont anticipés autant que possible par le Groupe et aucun impact matériel sur l'activité n'est prévu.
- La valeur terminale est basée sur les flux de trésorerie normalisés actualisés sur une période indéfinie en supposant un taux de croissance à long terme de 1 %, stable par rapport à l'année dernière.
- Pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs, le coût moyen pondéré du capital utilisé pour chaque UGT est réévalué pour tenir compte de l'évolution du marché et de la concurrence.

En raison des résultats du test annuel de dépréciation des UGTs, des pertes de valeur ont été comptabilisées sur les UGTs Euromobil et Finlande :

- Dépréciation de l'intégralité du goodwill Euromobil pour 13,0 millions d'euros, de la relation client pour 19,8 millions d'euros et du complément de prix résiduel pour 8,9 millions d'euros (voir note 8.3).
- Dépréciation partielle du goodwill Finlande pour 7,3 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre le résultat d'exploitation courant et l'EBITDA Corporate ajusté au 31 décembre 2025 :

(en millions d'euros)	Note	Exercice 2025 avant IFRS 16	Impact IFRS 16	Exercice 2025 après IFRS 16
Résultat d'exploitation courant		109,4	33,3	142,7
Reprise des charges d'amortissement et de dépréciation hors flotte	3.3	89,3	95,3	184,7
Résultat financier net relatif à la flotte	3.6	(148,1)	(15,7)	(163,8)
EBITDA corporate ajusté		50,7	112,9	163,6

Le tableau ci-dessous présente le coût moyen pondéré du capital pour les UGT les plus importantes du Groupe au 31 décembre 2025 :

	Espagne	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	France
Coût moyen pondéré du capital	7,10 %	5,92%	7,46 %	8,14%	6,34%

Le coût moyen pondéré du capital est appliqué aux flux de trésorerie de chaque unité génératrice de trésorerie sur la base d'une prime de risque actions, correspondant au taux sans risque ajusté d'une prime de risque pour chaque pays. Le ratio "dette nette / fonds propres" utilisé pour calculer le coût moyen pondéré du capital est établi à partir du levier financier moyen d'un panel de sociétés comparables sur la période 2021-2025.

5.1.3 Analyse de sensibilité

Le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation par le Groupe, comme décrit dans la note 5.1.2.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a analysé la sensibilité des hypothèses utilisées pour réaliser les tests sur la base de :

- Une augmentation d'1 point du taux d'actualisation.

- Une diminution d'1 point du taux de croissance à long terme.
- Une diminution de 0,5 point de la marge de l'EBITDA Corporate ajusté.

Le tableau ici-bas présente la sensibilité de la marge du test de dépréciation annuel des principales UGTs au 31 décembre 2025 :

(en millions d'euros)	Espagne	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	France
Marge	404,2	561,1	1,6	248,7	245,8
Marge avec 1pt d'augmentation du taux d'actualisation	307,7	424,4	(7,3)	206,9	192,4
Marge avec 1pt de baisse du taux de croissance à long terme	330,1	450,6	(5,2)	217,8	203,2
Marge avec 0,5pt de baisse de la marge de l'EBITDA Corporate ajusté	360,2	497,1	(23,8)	221,8	211,4

5.2 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Marques	Logiciels et coûts informatiques	Relations clients	Total
Valeurs brutes				
Solde au 1er janvier 2024	900,5	571,1	44,9	1 516,5
Allocation du prix d'acquisition d'Euromobil	1,3	-	27,1	28,4
Acquisitions	-	74,5	-	74,5
Cessions	-	-	-	-
Transferts et divers	0,6	(0,1)	-	0,5
Effet des fluctuations des taux de change	4,6	1,7	-	6,3
Solde au 31 décembre 2024	907,1	647,2	72,0	1 626,3
Solde au 1er janvier 2025	907,1	647,2	72,0	1 626,3
Acquisitions	-	56,5	-	56,5
Cessions	-	(7,6)	-	(7,6)
Transferts et divers	(2,1)	(8,5)	-	(10,6)
Effet des fluctuations des taux de change	(6,8)	(3,4)	-	(10,2)
Solde au 31 décembre 2025	898,2	684,2	72,0	1 654,4
Amortissements et dépréciations				
Solde au 1er janvier 2024	(103,0)	(415,0)	(36,9)	(554,9)
Amortissements	-	(58,2)	(5,7)	(63,8)
Dépréciations	-	-	(0,5)	(0,5)
Cessions	-	(0,1)	-	(0,1)
Transferts et divers	(0,6)	0,1	-	(0,5)
Effet des fluctuations des taux de change	(2,5)	(1,5)	-	(4,0)
Solde au 31 décembre 2024	(106,1)	(474,7)	(43,1)	(623,9)
Solde au 1er janvier 2025	(106,1)	(474,7)	(43,1)	(623,9)
Amortissements	-	(63,5)	(5,0)	(68,5)
Dépréciations	(1,3)	(15,3)	(19,8)	(36,4)
Cessions	-	7,6	-	7,6
Transferts et divers	2,1	8,5	-	10,6
Effet des fluctuations des taux de change	2,7	3,0	-	5,7
Solde au 31 décembre 2025	(102,5)	(534,6)	(67,9)	(705,0)
Valeurs nettes comptables				
Au 31 décembre 2024	800,9	172,5	28,9	1 002,4
Au 31 décembre 2025	795,6	149,6	4,2	949,5

5.2.1 Marques

Les marques sont identifiées durant les allocations des prix d'acquisition issues des regroupements d'entreprises historiques du Groupe. Les marques enregistrées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 s'élèvent en valeur nette à 795 millions d'euros et concernent principalement les marques Europcar® (674 millions d'euros), Goldcar® (90 millions d'euros), Fox Rent A Car® (31 millions d'euros).

(i) Test annuel de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", le Groupe a effectué un test annuel de dépréciation de la valeur comptable de ses marques. Ce test est effectué globalement, pour tous les pays et toutes les entités, sans affectation à un niveau inférieur.

La valeur d'usage des marques a été déterminée sur la base de projections des redevances à percevoir au sein du réseau (entités détenues par le Groupe, franchisés nationaux et internationaux). Les hypothèses du plan d'affaires et les taux de croissance du chiffre d'affaires sont issus des projections et hypothèses utilisées pour le test de dépréciation du goodwill (voir note 5.1.2).

L'évaluation de la valeur terminale est basée sur un taux de croissance à long terme de 1%.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût moyen pondéré du capital est appliqué aux flux de trésorerie nets provenant des redevances pour chaque UGT. Pour la marque Europcar, le coût moyen pondéré du capital appliqué pour l'année 2025 est estimé à 7,53%.

Au 31 décembre 2025, la marque Euromobil a été intégralement dépréciée pour 1,3 million d'euros.

(ii) Analyse de sensibilité

Au 31 décembre 2025, le Groupe a analysé la sensibilité des hypothèses utilisées pour réaliser les tests sur la base d'une augmentation d'1 point du taux d'actualisation et d'une diminution de 0,5 point du taux de croissance à long terme.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la marge des marques détenues par le Groupe au 31 décembre 2025 :

(en millions d'euros)	Europcar	Goldcar	Fox Rent A Car
Marge	475,0	10,5	11,3
Marge avec 1pt d'augmentation du taux d'actualisation	323,5	(2,1)	6,1
Marge avec 0,5pt de diminution du taux de croissance à long terme	414,4	8,8	9,3

5.2.2 Relations clients

Les relations clients étant amorties sur 8 à 10 ans, un amortissement de 5,0 millions d'euros a été enregistré en 2025. En outre, une dépréciation de 19,8 millions d'euros a été comptabilisée en 2025 dans le cadre du test annuel de dépréciation de l'UGT Euromobil (voir note 5.1.2).

5.2.3 Logiciels et systèmes d'exploitation

Ces actifs incorporels sont principalement constitués de la capitalisation des coûts informatiques. La valeur brute des coûts informatiques capitalisés au 31 décembre 2025 est de 451 millions d'euros, dont 34 millions d'euros de coûts en cours non encore mis en service et près de 64 millions d'euros de mises en service survenues en 2025. Après un amortissement de 306 millions d'euros, la valeur nette comptable des coûts informatiques capitalisés pour l'année 2025 est proche de 145 millions d'euros.

5.3 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Installations techniques	Droits d'utilisation hors-flotte	Total
Valeurs brutes				
Solde au 1er janvier 2024	106,7	253,1	576,5	936,3
Reprises de provision	12,3	-	-	12,3
Acquisitions	6,7	35,8	206,1	248,5
Cessions/Mises au rebut	(6,8)	(55,4)	(157,7)	(219,9)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	(39,9)	-	-	(39,9)
Effet des fluctuations des taux de change	0,1	3,0	1,7	4,8
Solde au 31 décembre 2024	79,1	236,5	626,7	942,3
Solde au 1er janvier 2025	79,1	236,5	626,7	942,3
Variation du périmètre	-	(0,9)	(2,3)	(3,2)
Acquisitions	5,2	30,4	107,9	143,5
Cessions/Mises au rebut	(18,6)	(23,9)	(98,8)	(141,4)
Effet des fluctuations des taux de change	(1,2)	(5,9)	(14,4)	(21,5)
Solde au 31 décembre 2025	64,4	236,2	619,0	919,6
Amortissements et dépréciations				
Solde au 1er janvier 2024	(62,7)	(186,5)	(325,9)	(575,1)
Amortissements	(1,6)	(21,0)	(103,8)	(126,4)
Cessions/Mises au rebut	5,1	53,3	137,9	196,3
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	20,9	-	-	20,9
Effet des fluctuations des taux de change	0,1	(2,0)	0,4	(1,5)
Solde au 31 décembre 2024	(38,1)	(156,3)	(291,4)	(485,8)
Solde au 1er janvier 2025	(38,1)	(156,3)	(291,4)	(485,8)
Variation du périmètre	-	0,1	1,6	1,8
Amortissements	(1,8)	(19,0)	(95,3)	(116,2)
Dépréciations	0,9	-	(6,8)	(5,9)
Cessions/Mises au rebut	15,6	19,2	69,1	103,8
Effet des fluctuations des taux de change	0,4	4,2	6,8	11,4
Solde au 31 décembre 2025	(23,1)	(151,8)	(316,1)	(490,9)
Valeurs nettes				
Au 31 décembre 2024	40,9	80,2	335,2	456,4
Au 31 décembre 2025	41,3	84,4	302,9	428,6

En 2025, des pertes de valeur sur droits d'utilisation ont été comptabilisées en présence d'un manque d'avantage économique futur.

En 2024, les reprises de provision concernent des terrains et des bâtiments en Allemagne qui ont ensuite été reclassés en actifs détenus en vue de la vente à la date de clôture de l'exercice (voir note 5.5).

5.4 Droits d'utilisation

<i>(en millions d'euros)</i>	Flotte de véhicules	Terrains et constructions	Total
Valeurs brutes			
Solde au 1er janvier 2024	727,3	576,5	1 303,7
Variation du périmètre	-	-	-
Acquisitions	483,6	206,1	689,7
Cessions/Mises au rebut	0,4	(157,7)	(157,2)
Effet des fluctuations des taux de change	(5,9)	1,7	(4,2)
Solde au 31 décembre 2024	1 205,3	626,7	1 831,9
Solde au 1er janvier 2025	1 205,3	626,7	1 831,9
Variation du périmètre	-	(2,3)	(2,3)
Acquisitions	419,7	107,9	527,5
Cessions/Mises au rebut	(494,8)	(98,8)	(593,6)
Effet des fluctuations des taux de change	(20,1)	(14,4)	(34,5)
Solde au 31 décembre 2025	1 110,1	619,0	1 729,0
Amortissements et dépréciations			
Solde au 1er janvier 2024	(228,9)	(325,9)	(554,8)
Amortissements	(407,7)	(103,8)	(511,5)
Cessions/Mises au rebut	197,6	137,9	335,5
Effet des fluctuations des taux de change	(0,2)	0,3	0,1
Solde au 31 décembre 2024	(439,2)	(291,4)	(730,6)
Solde au 1er janvier 2025	(439,2)	(291,4)	(730,6)
Variation du périmètre	-	1,6	1,6
Amortissements	(449,9)	(95,3)	(542,2)
Dépréciations	-	(6,8)	(6,8)
Cessions/Mises au rebut	490,6	69,1	559,7
Effet des fluctuations des taux de change	2,8	6,8	9,5
Solde au 31 décembre 2025	(395,7)	(316,1)	(711,7)
Valeurs nettes comptables			
Au 31 décembre 2024	766,1	335,2	1 101,3
Au 31 décembre 2025	714,4	302,9	1 017,3

Le traitement comptable des droits d'utilisation de la flotte de véhicules est décrit dans la note 4.a.(ii). Le montant des droits d'utilisation nets s'élève à près de 1 017,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 et la dette associée s'élève à 824,3 millions d'euros, dont 518 millions d'euros concernent la flotte et 306,3 millions d'euros concernent des terrains et constructions.

Le Groupe a examiné la valeur recouvrable des droits d'utilisation liés à la flotte de véhicules et de ses biens immobiliers et n'a pas identifié d'événement susceptible d'entraîner une perte de valeur.

5.5 Actifs détenus en vue de la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Total
Valeurs brutes		
Solde au 31 décembre 2024	39,9	39,9
Solde au 31 décembre 2025	39,9	39,9
Amortissements et dépréciations		
Solde au 31 décembre 2024	(20,9)	(20,9)
Solde au 31 décembre 2025	(20,9)	(20,9)
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre 2025	19,0	19,0

Conformément aux normes IFRS 5, certains terrains et bâtiments en Allemagne ont été reclassés comme détenus en vue de la vente dans le contexte de leur prochaine transaction de vente en 2024. Bien que la cession n'ait pas été finalisée dans les douze mois, le Groupe reste pleinement engagé dans le processus de cession et est en négociations actives avec les parties intéressées. La vente est toujours considérée comme hautement probable à la date de clôture. L'application d'IFRS 5 n'a pas conduit à la comptabilisation de passifs ou de variation de flux de trésorerie sur la période.

Note 6 Besoin en fonds de roulement et engagements hors bilan

6.1 Stocks

Le Groupe n'est pas restreint à détenir ou utiliser les stocks ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Carburant	15,1	17,7
Autres	2,4	2,3
TOTAL STOCKS	17,6	20,0

6.2 Clients et autres débiteurs

Toutes les créances clients sont exigibles dans un délai d'un an. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des créances clients et autres nets de dépréciation :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Créances clients relatives à l'activité de location de véhicules	299,2	304,2
Autres créances clients	51,5	75,6
Autres créances d'impôts (hors impôt sur les sociétés)	0,4	0,4
Indemnités d'assurance	35,4	37,2
Paiements d'avance	31,3	33,9
Dépôts et cautionnements	14,4	14,6
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	432,2	466,1

Les montants au titre de la dotation et de la reprise des provisions pour créances clients ont été inclus dans les coûts opérationnels de la flotte (voir note 4.3). L'échéance de l'ensemble des créances clients et autres débiteurs se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025				
	Total	Non échus	Échus depuis moins de 90 jours	Échus entre 90 et 180 jours	Échus depuis plus de 180 jours
Clients et autres débiteurs – valeur brute	602,6	293,0	84,8	39,6	185,2
Dépréciation des créances clients	(170,4)	(31,7)	(12,3)	(11,3)	(115,1)
Clients et autres débiteurs – valeur nette	432,2	261,3	72,5	28,3	70,1

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2024				
	Total	Non échus	Échus depuis moins de 90 jours	Échus entre 90 et 180 jours	Échus depuis plus de 180 jours
Clients et autres débiteurs – valeur brute	621,9	291,5	114,9	40,3	175,1
Dépréciation des créances clients	(155,8)	(6,6)	(18,0)	(9,3)	(121,9)
Clients et autres débiteurs – valeur nette	466,1	285,0	96,9	31,0	53,2

La méthodologie de dépréciation des créances clients est décrite dans la note 8 et a donné lieu aux mouvements ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Solde d'ouverture	(155,8)	(122,5)
Dépréciation pour créances clients	(52,1)	(43,0)
Créances irrécouvrables au cours de l'exercice	35,5	10,2
Variation du périmètre de consolidation	0,4	-
Écarts de conversion	1,6	(0,5)
SOLDE DE CLOTURE	(170,4)	(155,8)

6.3 Fournisseurs et autres dettes

La juste valeur des dettes fournisseurs correspond à leur valeur nominale. Les dettes fournisseurs et autres dettes ont toutes une échéance inférieure à un an.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Dettes fournisseurs	517,9	522,6
Autres dettes d'impôts (hors impôts sur les sociétés)	11,0	12,7
Avances clients	65,4	63,5
Dettes sociales	117,5	81,6
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	711,8	680,4

6.4 Variation du besoin en fonds de roulements hors flotte de véhicules

La variation du besoin en fonds de roulement hors flotte de véhicules du tableau de flux de trésorerie ne contient pas les écarts de change et est détaillée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Créances clients	2,0	2,3
Autres créances	23,1	7,5
Créances d'impôts (hors impôts sur les sociétés)	0,0	5,2
Stocks	1,9	13,1
Fournisseurs	4,2	61,2
Autres dettes	47,2	(9,1)
Dettes d'impôts (hors impôts sur les sociétés)	(2,1)	(10,5)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS FLOTTE DE VEHICULES	76,5	69,7

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements relatifs aux contrats de location

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Maturité :		
Moins d'un an	36,4	36,5
Entre un et cinq ans	32,1	28,9
Plus de cinq ans	0,2	2,0
TOTAL DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION	68,6	67,4

Avec l'application de la norme IFRS 16, la majorité des contrats de location sont comptabilisés au bilan (voir note 5.4)

Tous les contrats de location de la flotte sont comptabilisés au bilan (voir "Droits d'utilisation flotte" à la note 4.1), contrairement à une minorité de contrats de location hors flotte, qui sont par conséquent inclus dans le tableau ci-dessus. La plupart de ces engagements de location hors flotte proviennent de France, d'Italie et du Royaume-Uni. Les engagements de location hors flotte dans le tableau sont les suivants :

- Les contrats hors flotte couverts par les exemptions autorisées par la norme, tels que les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) ou les contrats de location de faible valeur unitaire ;
- Les contrats hors flotte considérés comme des contrats de service pour lesquels les loyers sont comptabilisés directement dans le compte de résultat du Groupe en tant que charges d'exploitation ;
- Les contrats hors flotte considérés comme des actifs substituables lorsque le bailleur a la possibilité de changer le lieu d'implantation du locataire sans contrepartie financière significative, tels que certains contrats aéroportuaires.

6.5.2 Engagements d'achat de véhicules

Au 31 décembre 2025, le Groupe a conclu des contrats d'achat de véhicules pour un en-cours de 692 millions d'euros (contre 943 millions en 2024). Ces véhicules sont soit des véhicules "at risk", soit des véhicules "buy-back" tels que définis dans la note 4. La diminution des engagements reflète la tendance à l'augmentation de la contribution des droits d'utilisation dans la composition de la flotte (voir note 4.1).

6.5.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, le Groupe a conclu des contrats d'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles dont les engagements en cours sont négligeables.

6.5.4 Garanties et nantissements

Garanties données par le Groupe

- Le Groupe a donné diverses garanties (principalement conjointes et solidaires) à certains tiers (principalement en ce qui concerne les contrats de location flotte) dans le cadre habituel de ses activités, ainsi que des garanties spécifiques données dans le cadre de son programme d'assurance responsabilité civile automobile pour couvrir son risque de crédit.
- Au 31 décembre 2024, les actifs éventuels hors flotte s'élèvent à 1,9 million d'euros.
- Securitifleet SAS et Securitifleet S.L. détiennent une partie importante de la flotte louée par Europcar France S.A.S. et Europcar IB S.A.U. à leurs clients respectifs et ont mis en gage leurs véhicules, dans le cas de Securitifleet S.A., en faveur de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, ses successeurs et cessionnaires, et plus particulièrement en faveur du Fonds Commun de Titrisation FCT Sinople, conformément aux articles 2333 et suivants du Code civil français, et, en ce qui concerne Securitifleet S.L., en faveur de ses créanciers, successeurs et cessionnaires, en vertu d'un contrat connu sous le nom d'"*Accord de financement espagnol de Securitifleet*" et conformément à l'article 1863 du code civil espagnol. Pour les besoins de ces garanties, Europcar France S.A.S. et Europcar IB S.A. ont été désignés respectivement comme tiers convenu et « *tercero poseedor de conformidad* » conformément aux dispositions de l'article 2337 du Code civil français et de l'article 1863 du Code civil espagnol. Par conséquent, tout véhicule restitué par un client d'Europcar France S.A.S. et d'Europcar IB S.A.U. sera restitué à Europcar France S.A.S. ou Europcar IB S.A.U. en leur qualité de tiers convenu et de « *tercero poseedor* »

de conformidad » ou, le cas échéant, à toute autre entité qui pourrait leur être substituée et en aucun cas à Securitifleet France S.A.S., ou Securitifleet S.L.

- Les sociétés Securitifleet SAS, Securitifleet GmbH, Securitifleet SL et Securitifleet S.P.A. sont ou seront propriétaires d'une partie substantielle de la flotte louée par Europcar France SAS à sa clientèle et ont consenti un gage sur leurs véhicules au profit de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de ses successeurs et cessionnaires et, en particulier, au profit du fonds de titrisation FCT Sinople Finance, conformément aux articles 2333 et suivants du Code civil. Pour les besoins de ce gage, Europcar France SAS a été désignée comme " tiers convenu " conformément à l'article 2337 du Code civil. En conséquence, toute restitution d'un véhicule par un client d'Europcar France SAS doit être faite à Europcar France SAS en sa qualité de tiers convenu ou, le cas échéant, à toute autre entité qui lui serait substituée en cette qualité et en aucun cas à Securitifleet SAS, Securitifleet GmbH, Securitifleet SL ou Securitifleet S.P.A.
- Securitifleet SAS sera propriétaire d'une partie substantielle de la flotte louée par Goldcar France SARL à ses clients et ont consenti un gage sur leurs véhicules au profit notamment de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et à ses successeurs et cessionnaires et, en particulier, au Fonds Commun de Titrisation FCT Sinople Finance, conformément aux articles 2333 et suivants du Code civil. Pour les besoins de ce gage, Goldcar France SARL a été désignée comme " tiers convenu " conformément à l'article 2337 du Code civil. En conséquence, toute restitution d'un véhicule par un client de Goldcar France SARL doit être faite à Goldcar France SARL en sa qualité de tiers convenu ou, le cas échéant, de toute autre entité qui lui serait substituée en cette qualité et en aucun cas à Securitifleet SAS.
- En garantie de la facilité de crédit renouvelable de premier rang (RCF) et du prêt à terme VW, une garantie conjointe et solidaire des obligations des emprunteurs et des débiteurs a été mise en place par le Groupe.
- En garantie du contrat d'émission régissant les Obligations EC Finance PLC (obligations émises pour un montant principal de 500 millions d'euros et portant intérêt à un taux de 3 % remboursable en 2026), en date du 7 octobre 2021, un cautionnement solidaire des Obligations EC Finance PLC a été mis en place par le Groupe.
- Au titre des obligations d'Europcar Group UK Limited, la garantie suivante a été mise en place : la garantie d'Europcar International S.A.S.U à Securitifleet UK Limited pour garantir les obligations d'Europcar Group UK Limited.
- Pour garantir les billets de 225 millions de dollars datés du 14 février 2022 et portés à 300 millions de dollars en 2023, la garantie suivante a été mise en place : la garantie d'Europcar Mobility Group SA au profit de Bank of New York Mellon Trust Company, agissant en sa qualité d'Indenture Trustee, pour garantir les obligations de Fox Rent a Car, Inc.

Garanties reçues par le Groupe

Le Groupe n'a reçu aucune garantie importante ni en décembre 2025 ni en décembre 2024.

Nantissements

L'obtention des financements du Groupe inclut régulièrement des conditions de nantissement qui sont négociées au cas par cas selon la nature de la dette financière (voir note 8.3). Le Groupe peut être amené à nantir certains de ses actifs (titres de participation, trésorerie, flotte de véhicules, etc.) à hauteur du montant de la dette négociée :

Nature des dettes financières	Nantissement	Note
Emprunt obligataires	Oui	a)
Contrat de prêt à terme VW	Oui	b)
Contrat de prêt à terme GMH	Non	-
Prêts Garantis par l'Etat	Non	-
Dettes de loyer	Non	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	Oui	a) & c) & d)
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	Oui	b)
Autres dettes	Oui	c) & e)

a) Les actifs des entités Securitifleet ou les actifs utilisés par les entités Securitifleet sont nantis en faveur des détenteurs d'obligations EC Finance et des prêteurs SARF.

b) Europcar Mobility Group S.A. a mis en gage ses actions dans Europcar International S.A.S.U. et Europcar Participations S.A.S. sur une base pari-passu en faveur des prêteurs de la Facilité de crédit renouvelable de premier rang (RCF) et du contrat de prêt à terme VW.

c) Certains actifs (y compris de la trésorerie et des véhicules) ont été nantis par Securitifleet UK Limited pour les besoins de la facilité de crédit britannique. Certains actifs (y compris des titres de participation et des véhicules) ont été nantis au bénéfice d'Attestor Group dans le cadre d'un nouveau financement avec cette partie liée (voir note 1.2).

d) Certains actifs (y compris la trésorerie, des véhicules et des créances) ont été nantis par EMGFX Vehicle Financing LLC au profit de Bank of New York Mellon Trust Company, N.A dans le cadre de la facilité de crédit américaine.

e) La flotte de véhicules située dans les différentes juridictions, y compris au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande, est elle-même nantis au profit des prêteurs locaux.

Note 7 Capital et réserves

7.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2025, le capital social d'Europcar Mobility Group SA s'élève à 50 156 401 euros et se compose de 5 015 640 081 actions de 0,01 euro chacune qui sont toutes des actions ordinaires.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la répartition des actionnaires dans le capital de la société est la suivante :

Actionnaires	Nombre total d'actions	Pourcentage d'actions ordinaires et de droits de vote	Pourcentage du capital social
Green Mobility Holding SA	5 007 087 758	100%	99,83%
Actions propres	8 552 323	-	0,17%
TOTAL	5 015 640 081	100%	100%

7.2 Actions propres

Les actions Europcar détenues par la société mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values et les effets d'impôt correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés. Au 31 décembre 2025, il n'y a pas d'impact sur la variation des capitaux propres liée aux actions propres dont le nombre reste à 8 552 323 actions.

Note 8 Financement et gestion des risques financiers

Les actifs financiers sont classés en trois catégories : actifs à la juste valeur par capitaux propres, actifs à la juste valeur par résultat et actifs au coût amorti. Deux critères sont utilisés pour déterminer la classification et l'évaluation des actifs financiers : la stratégie de l'entité quant à la gestion de ses actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et passifs au coût amorti.

Le Groupe décide de la classification des actifs et des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

a) Actifs financiers

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent principalement des instruments financiers dérivés (voir note 8.4.1) dont les variations de juste valeur sont reconnues en « Autres éléments du résultat global consolidé ».

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les actifs financiers par résultat comprennent principalement des instruments financiers dérivés (voir note 8.4.1) en particulier pour la reconnaissance des potentielles inefficacités ainsi que pour les impacts de débouclage des instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Ces actifs sont évalués au coût amorti en utilisant ultérieurement la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers au coût amorti comprennent principalement d'autres actifs financiers tels que des prêts, des créances, des dépôts et des titres négociables (placement obligataire diversifié auprès de plusieurs institutions financières) détenus par Euroguard Cell (voir note 8.4.1). Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les frais d'émission d'emprunt. Ils sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti des créances à court terme est généralement proche du montant nominal de ces éléments. Ces actifs sont considérés comme des actifs financiers non courants si leur échéance est supérieure à 12 mois ou comme des actifs financiers courants. Compte tenu de l'échéance à court terme des titres négociables, la direction a conclu que la juste valeur de ces investissements est proche de leur valeur comptable.

La dépréciation des actifs évalués au coût amorti est estimée sur la base des pertes attendues du risque de crédit de la contrepartie en utilisant un mécanisme basé sur la différence entre les flux de trésorerie escomptés actualisés et les flux de trésorerie initiaux ou l'encours au bilan. Une dépréciation collective pour un Groupe d'actifs est effectuée lorsque les caractéristiques des actifs ainsi regroupés sont similaires.

b) Instruments financiers dérivés

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier dans une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres dans une autre. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Conformément à sa politique de gestion des risques, le Groupe ne détient ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction. La politique du Groupe Europcar ne permet pas de négocier des instruments financiers dérivés à des fins d'optimisation.

Au début de la transaction, le Groupe documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre diverses transactions de couverture. Le Groupe

documente également son évaluation, à la fois au début de la couverture et sur une base continue, de l'efficacité des dérivés utilisés dans les transactions de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La juste valeur des dérivés utilisés à des fins de couverture est indiquée dans la note 8.5.

Pour les couvertures de flux de trésorerie qualifiées, le gain ou la perte de juste valeur associé à la partie efficace de la couverture de flux de trésorerie est initialement comptabilisé dans les capitaux propres et est recyclé dans le compte de résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le bénéfice ou la perte. Toute partie inefficace du gain ou de la perte liée à l'élément couvert est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat (voir note 3.6)

c) Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des montants dus par des clients pour des services fournis dans le cours normal de l'activité. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour dépréciation.

La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'augmentation significative des risques de crédit (ancienneté, état des paiements en cours, client en recouvrement, etc.). Les pertes attendues pour les créances de rachat aux constructeurs automobiles sont évaluées sur la base des probabilités de défaut des principaux constructeurs du Groupe obtenues auprès des agences de notation. Les pertes attendues pour les créances de location sont évaluées sur la base d'un taux de perte historique. Une dépréciation supplémentaire peut être comptabilisée lorsqu'il existe un indicateur objectif de dépréciation avec une perte avérée. Les montants de la dépréciation des créances sont indiqués dans la note 6.2. La perte de valeur est indiquée dans la note 4.3.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions

Un actif est comptabilisé en tant que trésorerie et équivalent de trésorerie s'il répond aux deux critères suivants :

- Facilement liquide convertible en un montant connu de trésorerie à son terme ;
- Soumis à un risque non significatif de changement de valeur par rapport au montant initial.

Un actif est comptabilisé en tant que trésorerie soumise à restrictions dans les trois cas suivants :

- Utilisé dans le seul but de couvrir l'indemnisation future des sinistres (ce qui le rend indisponible pour un usage immédiat ou d'une autre nature). C'est le cas de la trésorerie détenue par les deux cellules Euroguard détenues par le Groupe et du programme d'assurance américain.
- Utilisé à des fins de « réserve de trésorerie » au sein des structures ad hoc de « titrisation » c'est-à-dire de « facilités de crédit » (FCT Sinople, Securitifleet Holding, Europcar Securitifleet UK Issuer PLC, EMGFX Vehicle Financing LLC) et ne sont pas disponibles pour un usage immédiat ou d'une autre nature.
- Nanti en faveur d'un tiers externe et non disponible pour un usage immédiat ou d'une autre nature.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie soumise à restrictions sont évaluées au coût amorti. Leur valeur comptable est une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

e) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers sont présentés dans la note 8.5. Le coût amorti des dettes fournisseurs et autres dettes est généralement proche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nets des frais d'émission d'emprunt. Les emprunts sont postérieurement évalués au coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif tient compte des paiements d'intérêts et de l'amortissement des frais d'émission d'emprunt. Les frais d'émission d'emprunt sont amortis dans le résultat financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) sur la durée de l'emprunt.

Les découverts bancaires remboursables sur demande, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, sont inclus dans les passifs financiers courants dans le bilan ainsi que dans le tableau des flux de trésorerie.

Les emprunts sont classés en tant que passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel à différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la date de clôture.

En cas de modification de dette financière au coût amorti, la valeur comptable du financement est recalculée comme la somme des nouveaux flux actualisés au TIE d'origine. En effet, le gain ou la perte financière résultant des changements de caractéristiques est reconnue immédiatement dans le compte de résultat.

8.1 Actifs financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti ⁽¹⁾	19,7	6,0
Instruments financiers dérivés à la juste valeur ⁽²⁾	0,5	6,5
Actifs liés aux avantages au personnel	7,9	10,6
Dépôts et cautionnements	31,4	26,2
Autres actifs financiers non courants ⁽³⁾	69,9	1,6
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	129,3	51,0
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti ⁽¹⁾	50,7	47,4
Instruments financiers dérivés à la juste valeur ⁽²⁾	0,0	11,0
Dépôts et cautionnements	0,5	3,0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	51,2	61,4

(1) Il s'agit principalement d'obligations comptabilisées au coût amorti qui couvrent les passifs liés aux entités d'assurance captives du Groupe.

- (2) Les instruments financiers actifs sont décrits dans la note 8.4.1. La variation s'explique principalement par la mise à jour de la juste valeur des instruments au 31 décembre 2025 par rapport à leur juste valeur au 31 décembre 2024. Cette mise à jour de la juste valeur est reflétée dans les "Autres éléments du résultat global".
- (3) En 2024, les provisions pour sinistres étaient comptabilisées nettes de leurs droits aux remboursements par l'assureur externe du Groupe. Les droits aux remboursements au 31 décembre 2025 s'élevaient à 68,0 millions d'euros contre 71,0 millions d'euros au 31 décembre 2024.

8.2 Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont calculés en ajoutant la trésorerie soumise à restrictions et les découverts bancaires :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Trésorerie soumise à restrictions	186,8	152,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	269,6	370,7
Découverts bancaires	(50,2)	(107,4)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PRESENTES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	406,2	415,7

8.3 Passifs financiers

(en millions d'euro)	Au 31 décembre 2024	Variation du périmètre de consolidation	Impact sur la variation de trésorerie	Effet de change	Ajustement de la juste valeur	Autres mouvements	Au 31 décembre 2025
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	500,0	-	-	-	-	(500,0)	-
Prêts à terme	500,0	-	250,0	-	-	-	750,0
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	330,6	-	0,2	-	-	(306,6)	24,2
Prêts Garantis par l'Etat ⁽¹⁾	167,1	-	5,3	-	-	(168,7)	3,7
Dettes de loyers ⁽¹⁾	358,3	-	-	(6,4)	-	(112,3)	239,7
Complément de prix ⁽²⁾	8,9	-	-	-	(8,9)	-	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote ⁽³⁾	(19,9)	-	-	0,4	-	14,9	(4,6)
Passifs non-courants	1 845,1	-	255,6	(6,0)	(8,9)	(1 072,7)	1 013,0
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	500,0	500,0
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 601,9	-	(460,0)	(47,6)	-	-	1 094,3
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	338,0	-	(131,0)	-	-	-	207,0
Prêts Garantis par l'Etat ⁽¹⁾	32,4	-	(75,7)	-	-	168,7	125,3
Autres emprunts dédiés au financement de la flotte	421,3	-	178,7	(52,7)	-	306,6	853,9
Découverts bancaires	107,4	-	(57,2)	-	-	-	50,2
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote ⁽³⁾	(2,1)	-	8,2	0,1	-	(14,9)	(8,6)
Dettes de loyers ⁽¹⁾	629,9	(0,7)	(126,6)	(15,5)	-	110,0	597,1
Intérêts courus	31,1	-	(1,2)	(0,3)	-	-	29,7
Passifs courants	3 159,9	(0,7)	(664,7)	(115,9)	-	1 070,4	3 448,9
TOTAL DES EMPRUNTS	5 005,0	(0,7)	(409,2)	(121,9)	(8,9)	(2,3)	4 461,9

(1) La colonne "Autres mouvements" présente principalement le reclassement de maturité (non-courant à courant) de l'emprunt obligataire, des Prêts Garantis par l'Etat et des dettes de loyers (sans impact sur la variation de trésorerie).

(2) Le complément de prix est une dette variable issue du regroupement d'entreprise relatif à Euromobil. L'ajustement de sa juste valeur en 2025 et en 2024 a été reconnu en résultat financier (voir note 3.6 et note 5.1.2).

(3) La colonne "Autres mouvements" présente principalement le reclassement de maturité (non-courant à courant) des frais d'émission d'emprunt ainsi que leur amortissement au compte de résultat (sans impact sur la variation de trésorerie).

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Variation du périmètre de consolidation	Impact sur la variation de trésorerie	Effet de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2024
Emprunt obligataire	500,0	-	-	-	-	500,0
Prêt à terme	500,0	-	-	-	-	500,0
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	43,4	286,9	-	-	0,2	330,6
Prêts Garantis par l'Etat ⁽¹⁾	244,0	(56,0)	-	-	(20,9)	167,1
Complément de prix ⁽²⁾	24,7	-	-	(15,7)	-	8,9
Dettes de loyers et intérêts associés ⁽¹⁾	317,9	484,1	2,3	-	(445,9)	358,3
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote ⁽³⁾	(6,9)	-	(0,2)	-	(12,7)	(19,9)
Passifs non-courants	1 623,1	715,0	2,1	(15,7)	(479,3)	1 845,1
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 403,0	166,9	32,4	-	(0,4)	1 601,9
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	155,0	183,0	-	-	-	338,0
Prêts garantis par l'Etat ⁽¹⁾	36,5	(25,0)	-	-	20,9	32,4
Autres emprunts dédiés au financement de la flotte	686,0	(284,4)	19,7	-	-	421,3
Découverts bancaires	4,4	102,9	-	-	-	107,4
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote ⁽³⁾	(10,7)	(3,9)	(0,1)	-	12,7	(2,1)
Dettes de loyers et intérêts associés ⁽¹⁾	410,8	(222,5)	0,8	-	440,7	629,9

Intérêts courus	12,7	17,3	0,2	-	0,9	31,1
Passifs courants	2 697,7	(65,7)	53,0	-	474,8	3 159,9
TOTAL DES EMPRUNTS	4 320,8	649,2	55,0	(15,7)	(4,5)	5 005,0

- (1) La colonne "Autres mouvements" présente principalement le reclassement de maturité (non-courant à courant) des Prêts Garantis par l'Etat et des dettes de loyers (sans impact sur la variation de trésorerie).
- (2) Le complément de prix est une dette variable issue du regroupement d'entreprise relatif à Euromobil. L'ajustement de sa juste valeur a été reconnue en résultat financier (voir note 3.6).
- (3) La colonne "Autres mouvements" présente principalement le reclassement de maturité (non-courant à courant) des frais d'émission d'emprunt ainsi que leur amortissement au compte de résultat (sans impact sur la variation de trésorerie).

8.3.1 Rapprochement de la dette nette totale

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Emprunts et dettes financières non courants hors dettes de loyers	8.4	773,3	1 486,7
Emprunts et dettes financières courants hors dettes de loyers	8.4	2 851,8	2 530,0
Actifs financiers détenus par les captives d'assurance		(64,7)	(51,5)
Autres actifs financiers courants inclus dans le dette nette		(6,0)	(5,0)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	8.2	(456,4)	(523,0)
TOTAL DETTE NETTE HORS DETTES DE LOYERS		3 098,1	3 437,1
Dettes de loyers		836,8	988,2
TOTAL DETTE NETTE		3 934,9	4 425,4

8.3.2 Analyse des emprunts et dettes financières par date d'échéance

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunt obligataire				-
Prêts à terme ⁽¹⁾	750,0	-	750,0	-
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	24,2	-	24,2	-
Prêts Garantis par l'Etat	3,7	-	3,7	-
Dettes de loyers	239,7	-	239,7	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(4,6)	-	(4,6)	-
PASSIFS NON-COURANT	1 013,0	-	1 013,0	-
Emprunt obligataire	500,0	500,0	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 094,3	1 094,3	-	-
Prêts Garantis par l'Etat	125,3	125,3	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	207,0	207,0	-	-
Découverts bancaires	50,2	50,2	-	-
Autres emprunts dédiés au financement de la flotte	853,9	853,9	-	-
Dettes de loyers	597,1	597,1	-	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(8,6)	(8,6)	-	-
Intérêts courus	29,7	29,7	-	-
PASSIFS COURANT	3 448,9	3 448,9	-	-

- (1) Le contrat de prêt à terme VW sera mature en novembre 2027 et a un taux d'intérêt fixe de 6,85%. Le contrat de prêt à terme GMH sera mature en décembre 2027 et a un taux d'intérêt fixe de 12,01%.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	500,0	-	500,0	-
Prêt à terme ⁽²⁾	500,0	-	500,0	-
Autres emprunts bancaires dédiés au financement de la flotte	330,6	-	330,6	-
Prêts garantis par l'Etat ⁽³⁾	167,1	-	167,1	-
Dettes de loyers et intérêts associés	358,3	-	358,3	-
Complément de prix	8,9	-	8,9	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(19,9)	-	(19,9)	-
PASSIF NON COURANT	1 845,1	-	1 845,1	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 601,9	1 601,9	-	-
Prêts garantis par l'Etat	32,4	32,4	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	338,0	338,0	-	-
Découverts bancaires	107,4	107,4	-	-
Autres emprunts dédiés au financement de la flotte	421,3	421,3	-	-
Dettes de loyers et intérêts associés	629,9	629,9	-	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(2,1)	(2,1)	-	-
Intérêts courus	31,1	31,1	-	-
PASSIF COURANT	3 159,9	3 159,9	-	-

- (1) L'échéance de l'obligation EC Finance PLC est octobre 2026. Le taux d'intérêt est de 3 %.

- (2) L'emprunt à terme de Volkswagen arrive à échéance en novembre 2027. Le taux d'intérêt est de 6,85 %

- (3) Les échéances des prêts garantis par l'Etat sont septembre 2025 pour l'Italie, avril 2026 pour l'Espagne et mai 2026 pour la France.

8.3.3 Analyse par monnaie de souscription

	Au 31 décembre					
<i>(en millions d'euros)</i>	2025	EURO	GBP	USD	AUD	DKK
Emprunt obligataire	500,0	500,0	-	-	-	-
Prêts à terme	750,0	750,0	-	-	-	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(13,2)	(7,4)	(4,6)	(1,2)	-	-
Prêts Garantis par l'Etat	129,1	129,1	-	-	-	-
Intérêts courus	29,7	28,4	-	1,3	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	207,0	207,0	-	-	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 094,3	595,0	375,2	124,1	-	-
Autres emprunts non-courants dédiés au financement de la flotte	24,2	24,2	-	-	-	-
Découverts bancaires	50,2	50,2	-	-	-	-
Autres emprunts courants dédiés au financement de la flotte	853,9	213,3	129,2	420,4	4,9	86,1
Dettes de loyers	836,9	562,4	48,2	30,4	194,6	1,1
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	4 461,9	3 052,1	548,1	575,1	199,5	87,2

	Au 31 décembre					
<i>(en millions d'euros)</i>	2024	EURO	GBP	USD	AUD	DKK
Emprunt obligataire	500,0	500,0	-	-	-	-
Prêt à terme	500,0	500,0	-	-	-	-
Frais d'émission d'emprunt/prime/décote	(22,0)	(13,5)	(6,0)	(2,4)	-	-
Prêts garantis par l'Etat	199,5	199,5	-	-	-	-
Intérêts courus	31,1	28,9	-	2,2	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable (RCF)	338,0	338,0	-	-	-	-
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 601,9	900,0	431,4	270,5	-	-
Autres emprunts non-courants dédiés au financement de la flotte	330,6	330,6	-	-	-	-
Complément de prix	8,9	8,9	-	-	-	-
Découverts bancaires	107,4	107,6	-	-	-	(0,2)
Autres emprunts courants dédiés au financement de la flotte	421,3	(108,9)	82,7	398,1	1,0	48,4
Dettes de loyers et intérêts associés	988,2	632,8	46,7	40,3	264,0	4,4
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	5 005,0	3 423,9	554,8	708,7	265,0	52,6

8.3.4 Clauses financières

Au 31 décembre 2025, le Groupe respecte l'ensemble des clauses financières présentées ci-dessous :

(i) Pour la facilité de crédit de premier rang renouvelable

Le ratio entre la trésorerie et les équivalents de trésorerie et le total du service total de la dette ne doit pas être inférieur à 1,10. Il doit inclure, pour toute période de 12 mois se terminant à une date trimestrielle ou semestrielle selon l'application du contrat, la trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits au bilan au début de cette période. Le service total de la dette correspond au montant total des intérêts et des frais connexes payés sur une période de 12 mois, auxquels s'ajoute le remboursement des dettes financières non-flotte. Le non-respect d'une clause restrictive peut entraîner le remboursement immédiat de la dette sous-jacente conformément aux contrats. Le ratio est testé deux fois par an et était conforme en 2025.

(ii) Pour l'emprunt obligataire

Le Groupe doit respecter un ratio maximum de 95% entre la dette de toutes les sociétés Securitifleet (y compris Securitifleet Holding) et la valeur marchande totale des actifs de certaines sociétés Securitifleet. Le non-respect d'une clause restrictive peut entraîner le remboursement immédiat de la dette sous-jacente conformément aux contrats. Le ratio est testé trimestriellement et a été respecté en 2025.

(iii) Prêt garanti par l'État français

Le prêt garanti par l'État français exige que le Groupe maintienne le même ratio que celui pour la facilité de crédit de premier rang renouvelable. Le non-respect d'une clause restrictive peut entraîner le remboursement immédiat de la dette sous-jacente conformément aux contrats. Le ratio est testé deux fois par an et était conforme en 2025.

(iv) Autres clauses financières

Le Groupe a respecté en 2025 tous les autres engagements financiers dans les pays où il opère, tels que l'Italie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Danemark ou les États-Unis.

8.3.5 Facilités destinées au financement d'actif

(i) Facilité de crédit européenne

Le SARF ("Senior Asset Revolving Facility") a été conclu le 30 juillet 2010 et a été modifié à plusieurs reprises. Ces modifications ont entraîné des changements dans le montant de la ligne (atteignant 1,7 milliard d'euros depuis 2018), la marge négociée et la maturité. L'amendement le plus récent a eu lieu le 3 avril 2024 pour refinancer pendant 3 ans les 1,7 milliards d'euros du programme européen SARF pour la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et l'Irlande qui a rejoint le programme en septembre 2024. Le programme a été augmenté de 125 millions d'euros pour atteindre 1,825 milliards d'euros.

(ii) Facilité de crédit britannique

Les entités britanniques du Groupe financent leur flotte par le biais d'une facilité de 450 millions de livres sterling et d'une facilité de location-financement ("Club Facility") pour un total de 200 millions de livres sterling, qui ont tous deux été refinancés pour 3 ans le 17 juin 2024.

(iii) Facilité de crédit américaine

Au 31 décembre 2025, Fox Rent-A-Car dispose de lignes de crédit bilatérales pour le financement de sa flotte accordées par des institutions financières locales. Fox Rent-A-Car bénéficie également depuis février 2022 d'une facilité qui a été refinancée pour 3 ans et portée sur 2024 de 300 millions de dollars à 600 millions de dollars.

8.4 Gestion des risques financiers

Par ses activités, le Groupe est exposé à différents risques financiers : le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt), risque de crédit, le risque de prix et le risque de liquidité. Le programme de gestion des risques du Groupe vise à minimiser les effets négatifs potentiels de la volatilité des marchés financiers sur la performance financière du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certains risques. Le Groupe évalue en permanence les risques financiers identifiés (y compris le risque de marché, le risque de crédit et le risque de trésorerie) et documente son exposition dans ses états financiers consolidés. Certains facteurs exogènes sont susceptibles d'augmenter l'impact et la probabilité d'occurrence de plusieurs risques identifiés par le Groupe, susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière ou ses résultats et prévisions/perspectives financières.

8.4.1 Risque de marché

(i) Risque de change

Le Groupe, qui exerce ses activités dans plusieurs pays, est exposé au risque de change découlant de différentes expositions aux devises étrangères, principalement la livre sterling, le dollar australien et le dollar américain. Le risque de change provient de la conversion en euros des résultats et des actifs nets des filiales ayant une monnaie fonctionnelle qui n'est pas l'euro. Le risque de change lié aux transactions financières intragroupe et, dans une moindre mesure, aux transactions avec les franchisés, est relativement limité, chaque filiale opérant sur son propre marché et dans sa devise fonctionnelle.

Au 31 décembre 2025, le Groupe ne détient pas d'investissements dans des opérations étrangères autres que le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Danemark, la Norvège et les États-Unis, dont les actifs nets seraient exposés au risque de change. Le résumé de l'exposition quantitative du Groupe au risque de change est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Notes	GBP	USD	AUD	DKK	NOK	EUR	Total 2025
Clients et autres débiteurs (y compris la flotte de véhicules)		117,9	30,1	25,7	9,5	0,6	555,5	739,3
Autres actifs financiers		17,4	2,8	-	1,0	-	18,4	39,6
Actifs financiers non courants	8.1	0,2	-	-	-	-	0,2	0,5
Actifs financiers courants	8.1	5,7	-	-	-	-	45,5	51,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2	35,6	58,9	24,0	4,0	0,7	333,2	456,4
Total des actifs financiers		176,9	91,8	49,7	14,4	1,3	952,9	1 287,0
Fournisseurs et autres dettes (y compris la flotte de véhicules)		156,0	31,3	87,1	16,3	1,2	717,9	1 010,0
Emprunts et dettes financières		499,8	544,6	153,9	86,1	11,5	1 885,4	3 181,4
Total des passifs financiers		655,9	575,9	241,0	102,4	12,7	2 603,4	4 191,4
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE CHANGE DES SOCIÉTÉS HORS ZONE EURO		(479,0)	(484,2)	(191,3)	(88,0)	(11,5)	(1 650,5)	(2 904,4)

(en millions d'euros)	Notes	GBP	USD	AUD	DKK	NOK	EUR	Total 2024
Clients et autres débiteurs (y compris la flotte de véhicules)		141,2	35,2	25,0	5,8	2,5	691,7	901,5
Autres actifs financiers		13,5	3,1	-	0,9	-	19,6	37,3
Actifs financiers non courants	8.1	3,7	0,7	-	-	-	2,1	6,5
Actifs financiers courants	8.1	-	-	-	-	-	50,4	50,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2	41,1	49,4	17,7	6,0	1,6	407,2	523,0

Total des actifs financiers	199,5	88,4	42,7	12,8	4,1	1 171,1	1 518,7
Fournisseurs et autres dettes (y compris la flotte de véhicules)	156,7	58,5	65,1	14,0	4,1	758,4	1 056,7
Emprunts et dettes financières	508,1	668,4	213,5	48,2	4,6	2 482,1	3 924,9
Total des passifs financiers	664,8	726,9	278,6	62,2	8,7	3 240,5	4 981,6
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE CHANGE DES SOCIÉTÉS HORS ZONE EURO	(465,3)	(638,5)	(235,8)	(49,4)	(4,5)	(2 069,4)	(3 462,9)

En raison de sa politique de gestion de trésorerie qui vise à centraliser les trésoreries, le Groupe est également exposé ponctuellement au risque de change découlant des comptes courants libellés en devises étrangères. Pour atténuer ce risque, le Groupe négocie des instruments dérivés de change désignés comme couverture de la juste valeur d'un point de vue comptable. Au 31 décembre 2025, la juste valeur des instruments dérivés de change n'est pas significative.

En outre, l'analyse de sensibilité effectuée par le Groupe, en prenant une augmentation ou une diminution de 1 % des taux de conversion des devises, n'entraîne pas de différences significatives par rapport aux chiffres présentés ci-dessus.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Hormis les placements en obligation du programme d'assurance Euroguard (voir note 8.4.6), le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt. Ses revenus ne sont donc pas soumis aux fluctuations des taux d'intérêt. Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt à la hausse sur ses financements à taux variable. La dette à taux variable expose le Groupe au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt. Les emprunts à taux fixe exposent le Groupe au risque de taux d'intérêt de la juste valeur.

Conformément à sa politique de couverture et pour une partie de ses passifs financiers (notamment le SARF, le RCF, certaines facilités de crédit bilatérales et la plupart des contrats de location) portant intérêt à taux variable, le Groupe couvre une grande partie de son exposition aux fluctuations du taux d'intérêt de référence, qui est généralement basé sur l'EURIBOR. Le Groupe est également exposé au risque de fluctuation de divers indices tels que le LIBOR/SONIA/SOFR et/ou le taux de référence local dans des juridictions hors de la zone euro, notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie.

Le Groupe effectue une analyse dynamique de son exposition au risque de taux d'intérêt. Différents scénarios sont utilisés pour simuler le refinancement, le renouvellement des positions existantes, le financement alternatif et la couverture. Sur la base de ces scénarios, le Groupe calcule l'impact sur le résultat d'une variation donnée des taux d'intérêt. Pour chaque simulation, le même changement de taux est utilisé pour toutes les devises. Seuls les passifs représentant les principales positions porteuses d'intérêts sont soumis à ces scénarios.

En fonction de différents scénarios, le Groupe gère le risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt en recourant à des *swaps* de taux d'intérêt flottant-fixe ou à des *caps*. Les *swaps* ont pour effet de convertir les dettes à taux variable en dettes à taux fixe. Les *caps* offrent une protection contre les augmentations de l'EURIBOR ou d'autres indices. Le Groupe est protégé contre le risque de hausse des taux d'intérêt grâce à un portefeuille d'instruments de couverture comprenant des *caps* au 31 décembre 2025 :

(en millions d'euros)	Nominal en millions de devises locales	Indexation	Qualification	Juste valeur au 31/12/2025	Variation de la juste valeur	Impact sur le résultat financier	Impact sur les capitaux propres après effet de change
Caps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2028	EUR 1 825,0	EUR 1 mois	Cap CFH	0,2	(13,0)	(3,7)	(9,3)
Caps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2027	USD 450,0	TERM SORF 3 mois	Cap CFH	0,0	(0,7)	(0,7)	(0,0)
Caps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2028	GBP 450,0	SONIA CAPI	Cap CFH	0,3	(3,3)	(1,8)	(1,5)
TOTAL				0,5	(17,1)	(6,1)	(11,0)

(en millions d'euros)	Nominal en millions de devises locales	Indexation	Qualification	Juste valeur au 31/12/2024	Variation de la juste valeur	Prime versée	Impact sur le résultat financier	Impact sur les capitaux propres après effet de change
Swaps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2024	EUR 250,0	EUR 6 mois	Swap CFH	-	(5,8)	-	-	(5,8)
Caps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2028	EUR 1 825,0	EUR 1 mois	Cap CFH	13,2	(36,3)	8,4	(3,0)	(41,6)
Caps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2027	USD 450,0	TERME SORF 3 mois	Cap CFH	0,7	(0,4)	2,1	(1,1)	(1,4)
Caps de taux d'intérêt arrivant à échéance en 2028	GBP 450,0	SONIA CAPI	Cap CFH	3,6	1,5	4,5	(1,7)	(1,2)
TOTAL				17,6⁽¹⁾	(41,0)	14,9	(6,2)	(50,0)

(1) Une augmentation de 1 % des taux entraînerait une augmentation de 19,0 millions d'euros de la juste valeur au 31 décembre 2024 et une diminution de 1 % des taux entraînerait une diminution de (9,5) millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, tous les instruments détenus par Europcar sont éligibles à la comptabilité de couverture et sont traités comme tels dans les états financiers consolidés du Groupe. Les tests d'efficacité réalisés au 31 décembre 2025 n'ont pas révélé d'inefficacité. A la fin de l'année, la répartition des emprunts hors crédit-bail par type de taux d'intérêt est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Passifs non-courants		
Emprunts à taux fixe	750,0	998,0
Emprunts à taux variables	23,3	488,7
<i>Dont le taux d'intérêt variable est couvert</i>	18,1	467,9
<i>Dont le taux d'intérêt variable n'est pas couvert</i>	5,3	20,8
TOTAL DES PASSIFS NON-COURANTS	773,3	1 486,7
Passifs courants		
Emprunts à taux fixe	524,5	23,1
Emprunts à taux variables	2 327,3	2 506,9
<i>Dont le taux d'intérêt variable est couvert</i>	2 270,5	2 395,0
<i>Dont le taux d'intérêt variable n'est pas couvert</i>	56,8	112,0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	2 851,8	2 530,0

8.4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est géré au niveau du Groupe. Le risque de crédit découle des éléments suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- Les instruments financiers dérivés ;
- Les dépôts auprès de banques et d'institutions financières ;
- Les expositions de crédit liées aux constructeurs et aux concessionnaires automobiles ;
- Les créances clients, notamment les créances et les engagements en cours.

Pour les banques et les institutions financières, seules les contreparties notées de manière indépendante sont acceptées. L'utilisation des limites de crédit fait l'objet d'un suivi régulier.

Analyse du risque de crédit lié aux prêts et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Ni échus, ni dépréciés	412,2	490,6
Échus mais non dépréciés	244,5	313,6
Dépréciés	109,8	93,6
TOTAL	766,5	897,8

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable des prêts et des créances. Le Groupe ne détient pas de garantie sur ces éléments. Les prêts et les créances qui ne sont ni échues ni dépréciées concernent différentes contreparties indépendantes qui n'ont pas d'historique récent de défaillance ou de défaillance anticipée.

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé vis-à-vis des constructeurs et des concessionnaires automobiles provient principalement des éléments suivants :

- Du risque de non-recouvrement de créances découlant d'engagements de rachat par les constructeurs ;
- En relation directe avec le point précédent, le risque de devoir financer ces créances ;
- Du risque, à titre accessoire, de faillite d'un fournisseur important et des incertitudes consécutives concernant l'approvisionnement.

En outre, le Groupe a pris des mesures générales pour contrôler et réduire le risque de crédit auquel la société est exposée, y compris des limites de crédit client dans le système d'information, un suivi mensuel des notations des constructeurs automobiles et un processus de suivi et de contrôle de l'ancienneté des créances. L'antériorité des prêts et des créances échues mais non dépréciées, exception faite des prêts et des créances financières, est analysée ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Non échus	Échus depuis moins de 3 mois	Échus depuis 3 à 6 mois	Échus depuis plus de 6 mois	Total
Créances liées à la flotte de véhicules	4.4	196,0	83,6	11,7	15,3	306,7
Créances clients	6.2	188,5	53,8	21,8	35,0	299,2
Autres clients		9,1	5,5	0,5	9,6	24,7
Autres créances		18,4	1,4	2,2	4,0	26,0
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2025		412,2	144,3	36,2	63,9	656,7

(en millions d'euros)	Notes	Non échus	Échues depuis moins de 3 mois	Échue depuis 3 à 6 mois	Échus depuis plus de 6 mois	Total
Créances liées à la flotte de véhicules	4.4	261,6	132,1	19,2	11,4	424,3
Créances clients	6.2	179,6	77,0	16,0	31,6	304,2
Autres clients		13,8	4,1	2,4	8,3	28,6
Autres créances		35,7	2,0	7,0	2,3	47,1
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2024		490,6	215,3	44,6	53,7	804,2

8.4.3 Risque de prix

Le Groupe n'est pas directement exposé au risque de prix des matières premières. Cependant, il est exposé au risque lié à l'augmentation du coût de détention des véhicules.

8.4.4 Risque de liquidité

Le Groupe gère son risque de liquidité par le biais d'une planification financière et d'un contrôle continu de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, ainsi que de la structure de son endettement net. Le Groupe gère ses liquidités par le biais de la gestion de trésorerie, d'obligations à taux fixe et de prêts à terme, de lignes renouvelables locales et d'entreprise, y compris RCF et SARF, de lignes de crédit non utilisées et de découverts. La structure de la dette fait l'objet d'un suivi permanent afin de financer les besoins de la flotte et les besoins en fonds de roulement de la flotte.

Le Groupe est actuellement suivi par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's, qui ont respectivement attribué les notes décrites dans la note 1.2 "Faits marquants de la période".

Le tableau suivant analyse les principaux passifs financiers du Groupe, par tranche d'échéance, sur la base des échéances contractuelles résiduelles à la date de clôture du bilan consolidé. Les montants présentés dans le tableau sont des flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes dus à moins d'un an correspondent aux valeurs comptables, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

	Valeur comptable	Dans moins d'un an		Entre 1 et 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
		Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
31 décembre 2025									
Emprunt obligataire	500,0	500,0	12,5	-	-	-	-	500,0	12,5
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 085,9	1 023,4	62,5	-	-	-	-	1 023,4	62,5
Autres emprunts	1 358,9	583,9	92,2	754,0	125,9	-	-	1 337,9	218,0
Fournisseurs et dettes liées à la flotte de véhicules	711,8	711,8	-	-	-	-	-	711,8	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	3 656,6	2 819,1	167,2	754,0	125,9	-	-	3 573,2	293,1

	Valeur comptable	Dans moins d'un an		Entre 1 et 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
		Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
31 décembre 2024									
Emprunt obligataire	500,0	-	15,0	500,0	27,5	-	-	500,0	42,5
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	1 589,0	1 489,7	99,3	-	-	-	-	1 489,7	99,3
Autres emprunts	1 262,2	576,5	66,9	667,7	143,9	-	-	1 244,2	210,8
Fournisseurs et dettes liées à la flotte de véhicules	669,7	669,7	-	-	-	-	-	669,7	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	4 020,9	2 735,9	181,2	1 167,7	171,4	-	-	3 903,6	352,6

La facilité de crédit renouvelable pour les actifs de premier rang (SARF) est classée au bilan en tant que dette à court terme en raison de sa nature. Le tableau suivant présente les limites de crédit et les soldes avec les trois principales contreparties à la date de clôture du bilan consolidé :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Limite de crédit	Utilisé pour	Limite de crédit	Utilisé pour
Facilité de crédit de premier rang renouvelable destinée au financement de la flotte (SARF)	2 851,3	1 094,3	2 945,2	1 601,9
Financements autres que l'emprunt de premier rang destiné au financement de la flotte	2 575,0	1 592,6	2 478,1	1 668,2

8.4.5 Gestion du capital

Dans la gestion du capital, l'objectif du Groupe est de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir des dividendes aux actionnaires et d'offrir des avantages aux autres partenaires tout en maintenant une structure optimale qui minimise le coût du capital.

8.4.6 Risque d'assurance

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à trois grandes catégories de risques nécessitant une couverture d'assurance :

- (i) La responsabilité civile liée à l'automobile,
- (ii) Les dommages et vols de véhicules appartenant au Groupe,
- (iii) Les autres risques liés à ses activités (hors flotte automobile).

(i) Le Groupe veille à ce que toutes ses filiales opérationnelles se conforment aux exigences locales d'assurance obligatoire et aux limites de couverture statutaires applicables. Les risques de responsabilité civile automobile sont souscrits localement et partiellement réassurés par une structure de captive gérée par Euroguard à Gibraltar. Les actifs et passifs d'assurance découlant de cet arrangement sont intégralement consolidés au niveau du Groupe. Le coût de la responsabilité civile automobile est principalement déterminé par la fréquence et la gravité des sinistres. En 2025, le Groupe a continué d'observer des pressions inflationnistes sur les réclamations pour dommages corporels et matériels, reflétant les évolutions économiques, juridiques et sociales dans les marchés où il opère. Le Groupe a appliqué des hypothèses actuarielles et des méthodologies de provisionnement cohérentes tout au long de la période et a tenu compte de l'impact de l'inflation dans ses provisions et ses processus de gestion des risques.

(ii) Dans la plupart des juridictions, le Groupe conserve le risque de dommages et de vol de son parc de véhicules et ne souscrit pas de couverture d'assurance externe pour ces expositions. Sur la base de l'expérience historique des pertes et d'une analyse des coûts à long terme, la direction estime que l'auto-rétention de ces risques est plus rentable que l'achat d'une assurance externe.

(iii) Le Groupe maintient des programmes d'assurance pour atténuer d'autres risques découlant de ses opérations, y compris les dommages matériels et pertes d'exploitation (y compris le terrorisme), la responsabilité civile générale et environnementale, le risque cybernétique, la fraude, la responsabilité civile en matière d'emploi et la responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

8.5 Méthodologie de la détermination de la juste-valeur

Selon la norme IFRS 13, les évaluations de la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie de la juste valeur comportant les niveaux suivants :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires, ou techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes sont dérivées de données de marché observables ;
- niveau 3 : techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données importantes ne sont pas dérivées de données de marché observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est évaluée sur la base des prix cotés sur le marché à la date de clôture du bilan consolidé. Le cours de clôture utilisé pour évaluer les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours acheteur actuel : niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. C'est le cas de l'Obligation EC Finance PLC arrivant à échéance en 2026 qui a été déterminée en utilisant les prix cotés au 31 décembre 2025 sur le marché Euro MTF pour 495,2 millions d'euros (contre 477,3 millions d'euros au 31 décembre 2024).

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. La juste valeur des *swaps de taux d'intérêt* et des *caps* est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés : niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. À l'exception de l'Obligation EC Finance PLC, tous les actifs et passifs financiers du Groupe sont de niveau 2.

La juste valeur des actifs et passifs courants est proche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La valeur comptable diminuée de la provision pour dépréciation des créances et des dettes est supposée être proche de la juste valeur de ces éléments.

Les niveaux de la norme IFRS 13 sont décrits dans le tableau ci-dessous pour les actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés au coût amorti :

Juste valeur au 31 décembre 2025 <i>(en millions d'euros)</i>	Niveaux IFRS 13	Notes	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments financiers au coût amorti
Clients et autres débiteurs		6.2	432,2	432,2	-	-	432,2
Créances relatives à la flotte de véhicules		4.4	306,7	306,7	-	-	306,7
Fournisseurs et autres dettes		6.3	711,8	711,8	-	-	711,8
Dettes relatives à la flotte de véhicules		4.4	298,2	298,2	-	-	298,2
Autres dettes non-courantes			12,1	12,1	-	-	12,1
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS			1 761,1	1 761,1	-	-	1 761,1
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et autres actifs financiers non-courants		8.1	140,3	140,3	-	-	140,3
Dépôts et cautionnements		8.1	31,9	31,9	-	-	31,9
Trésorerie soumise à restrictions	Niveau 2	8.2	186,8	186,8	186,8	-	-

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	8.2	269,6	269,6	269,6	-	-
Instruments financiers dérivés	Niveau 2	8.4.1	0,5	0,5	(8,0)	8,5	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS			629,1	629,1	448,4	8,5	172,2
Passifs financiers et dettes de loyers non-courants	Niveaux 1 et 2	8.3.2	1 013,0	1 013,0	-	-	1 013,0
Passifs financiers et dettes de loyer courants	Niveau 2	8.3.2	3 448,9	3 444,1	-	-	3 444,1
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS			4 461,9	4 457,1	-	-	4 457,1

Juste valeur au 31 décembre 2024 <i>(en millions d'euros)</i>	Niveaux IFRS 13	Notes	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments financiers au coût amorti
Clients et autres débiteurs		6.2	466,1	466,1	-	-	466,1
Créances relatives à la flotte de véhicules		4.4	424,3	424,3	-	-	424,3
Fournisseurs et autres dettes		6.3	680,4	680,4	-	-	680,4
Dettes relatives à la flotte de véhicules		4.4	376,3	376,3	-	-	376,3
Autres dettes non-courantes			12,1	12,1	-	-	12,1
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS			1 959,3	1 959,3	-	-	1 959,3
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et autres actifs financiers non-courants		8.1	55,0	55,0	-	-	55,0
Dépôts et cautionnements		8.1	29,3	29,3	-	-	29,3
Trésorerie soumise à restrictions	Niveau 2	8.2	152,4	152,4	152,4	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	8.2	370,6	370,6	370,6	-	-
Instruments financiers dérivés	Niveau 2	8.4.1	17,6	17,6	(0,7)	18,3	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS			624,9	624,9	522,3	18,3	84,3
Passifs financiers et dettes de loyers non-courants	Niveaux 1 et 2	8.3.2	1 845,1	1 822,4	-	-	1 822,4
Passifs financiers et dettes de loyers courants	Niveau 2	8.3.2	3 159,9	3 159,9	-	-	3 159,9
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS			5 005,0	4 982,3	-	-	4 982,3

Note 9 Avantages et charges de personnel

Le Groupe fait bénéficier ses membres du personnel d'avantages postérieurs à l'emploi au travers de régimes de retraite à cotisations définies, de régimes de retraite à prestations définies, d'avantages à long terme et de plans d'intéressement et de primes.

REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes de retraite ne répondant pas à la définition d'un régime à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Dans le cadre du régime de retraite à prestations définies du Groupe, le montant de la retraite qu'un membre du personnel percevra lors de son départ à la retraite est défini par référence à son ancienneté et à son salaire de fin de carrière.

Le Groupe conserve une obligation légale au titre des prestations, même si les actifs du régime servant à financer les prestations définies ont été réservés. Les actifs des régimes peuvent englober des actifs spécialement affectés à un fonds de pension à long terme.

L'engagement net du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies est évalué par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode nécessite de retenir des hypothèses actuarielles spécifiques qui sont détaillées dans cette note. Ces évaluations actuarielles sont réalisées à chaque clôture en estimant la valeur actualisée du montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus au cours de l'exercice courant et des exercices précédents, et intègre l'impact des futures hausses de salaires. Les actifs des régimes de retraite sont généralement détenus par des entités juridiques distinctes et sont évalués à la juste valeur, telle que déterminée à chaque date de clôture.

Conformément à la norme IAS 19, le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'engagement relatif aux régimes à prestations définies à la date de clôture, diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Ce passif est reclassé à l'actif si la juste valeur des actifs des régimes est supérieure à la valeur actualisée de l'engagement.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants ré-estimés et d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel constituent les écarts actuariels, qui sont cumulés au niveau de chaque régime de retraite. Ces écarts actuariels peuvent provenir soit de la modification des hypothèses actuarielles utilisées à la clôture, ou d'ajustements liés à l'expérience découlant de la modification, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels en « Autres éléments du résultat global consolidé » au cours de la période durant laquelle ils se produisent. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé dans les charges opérationnelles sous la rubrique « Charges de personnel ». Les effets d'actualisation et le rendement attendu des actifs des régimes sont comptabilisés en résultat financier (voir note 9.2).

REGIMES DE RETRAITE A COTISATIONS DEFINIES

Un régime de retraite à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante ou à un fonds de pension. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer toutes les prestations dues au titre de l'exercice en cours et des exercices passés. Le Groupe cotise à des régimes publics et souscrit des assurances au profit de certains membres du personnel, qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. Les cotisations aux régimes sont comptabilisées en charges au cours de la période durant laquelle les services sont rendus par les membres du personnel.

AVANTAGES A LONG TERME

L'engagement net du Groupe au titre des avantages à long terme autre que les régimes de retraite (ou régimes d'avantages postérieurs à l'emploi) représentent les avantages futurs que les membres du personnel ont acquis en contrepartie des services rendus au cours de la période courante et des périodes précédentes, par exemple la Médaille du Travail en France et le Jubilee en Allemagne. L'engagement, déterminé à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées, est calculé à sa valeur actualisée. La provision est comptabilisée nette de la juste valeur de tous les actifs liés (c'est-à-dire que tous les écarts actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat consolidé).

PLANS D'INTERESSEMENT ET DE PRIMES

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des primes et de l'intéressement, sur la base d'une formule qui intègre le résultat revenant aux actionnaires d'Europcar Mobility Group, compte tenu de certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il est tenu par une obligation contractuelle. Les charges afférentes sont comptabilisées dans les « Charges de personnel » (voir ci-après).

9.1 Charges de personnel

9.1.1 Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Salaires et traitements	(438,3)	(439,2)
Charges sociales	(101,3)	(97,9)
Avantages postérieurs à l'emploi	(5,8)	(8,2)
Charges de personnel capitalisées	27,5	29,9
Autres éléments (frais de licenciement, frais de recrutement, etc.)	(20,2)	(27,0)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(538,1)	(542,4)

9.1.2 Effectifs

<i>(effectifs à la date de clôture)</i>	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
TOTAL DES EFFECTIFS	8 381	9 330

Le Groupe a également recours à un certain nombre d'employés temporaires ou saisonniers et à des services externalisés, principalement pour le déplacement et le nettoyage des véhicules pendant les périodes de pointe et conformément à la législation applicable dans chacun des pays dans lesquels le Groupe offre ses services. Ces effectifs ne sont pas inclus dans les données présentées ci-dessus.

9.2 Avantages au personnel

Le Groupe a des engagements pour des régimes de retraite à prestations définies de 95,6 millions d'euros et d'autres avantages sociaux de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2025, soit un engagement total de 96,8 millions d'euros. Le tableau ci-dessous présente la compensation des actifs et passifs liés aux avantages au personnel dans le bilan consolidé :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages du personnel	Total
Non-courant	(87,8)	(1,2)	(89,0)	(94,4)	(1,7)	(96,1)
Courant	(7,8)	-	(7,8)	(4,2)	-	(4,2)
TOTAL	(95,6)	(1,2)	(96,8)	(98,6)	(1,7)	(100,3)

La note ci-dessous présente l'évolution des régimes de retraite à prestations définies uniquement.

9.2.1 Décomposition du passif net inscrit au bilan

Le Groupe a des engagements au profit de certains employés lors de leur départ à la retraite au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Italie et en Belgique.

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Valeur actualisée des engagements financés ou partiellement financés	(A)	(53,0)	(50,4)
Juste valeur des actifs des régimes liés	(B)	57,6	56,7
Valeur nette des engagements financés		4,6	6,4
Valeur nette des engagements non financés	(C)	(100,2)	(105,0)
Passif net à la fin de la période	(D)	(95,6)	(98,6)
Dont :			
Passif inscrit au bilan d'un montant de :		(103,4)	(109,3)
Actif inscrit au bilan d'un montant de :		7,9	10,6

Les pays où la valeur nette des engagements financés est positive sont reclassés en tant qu'actifs au bilan. En 2025 et 2024, la valeur nette des passifs financés au Royaume-Uni est comptabilisée comme un actif pour respectivement 7,9 millions d'euros et 10,6 millions d'euros.

9.2.2 Variation du passif net inscrit au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Passif net à l'ouverture de la période		(98,6)	(103,2)
Effet des fermetures de stations		1,4	-
Versements		1,8	0,3
Cotisations versées		0,8	1,0
Prestations versées		4,5	3,6
Coût des services rendus, coût financier et rendement attendu des actifs des régimes		(7,2)	(7,5)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres		(0,6)	3,5
Rendement attendu		2,8	2,8
Écarts de conversion et autres variations		(0,4)	0,9
PASSIF NET A LA CLOTURE DE LA PERIODE	(D)	(95,6)	(98,6)

9.2.3 Variation des passifs

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Passif à l'ouverture de la période		(155,4)	(164,2)
Versements		1,8	0,3
Effet des fermetures de stations		1,4	-
Prestations versées		7,6	7,1
Coût des services		(1,3)	(1,6)
Coût financier		(5,9)	(5,9)
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres		1,5	9,1
Écarts de conversion et autres variations		(2,9)	0,1
PASSIF A LA CLOTURE DE LA PERIODE	(A)+(C)	(153,2)	(155,4)

9.2.4 Variations des actifs

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Juste valeur des actifs des régimes au début de la période		56,7	61,0
Cotisations versées		0,8	1,0
Prestations versées		(3,1)	(3,5)
Rendement attendu des actifs des régimes		2,8	2,8
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres		(2,2)	(5,6)
Écarts de conversion et autres		2,5	1,0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES REGIMES A LA FIN DE LA PERIODE	(B)	57,6	56,7

9.2.5 Charge comptabilisée au compte de résultat au titre des régimes à prestations définies

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Coût des services rendus		(1,3)	(1,6)
Coût financier		(5,9)	(5,9)
Rendement attendu des actifs des régimes		2,8	2,8
Versements		1,8	0,3
CHARGE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT AU TITRE DES REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES		(2,6)	(4,4)

Dans les trois principaux pays (France, Allemagne et Royaume-Uni), la charge estimée comptabilisée dans le compte de résultat pour l'année 2026, sur la base des hypothèses au 31 décembre 2025, s'élèverait à 2,7 millions d'euros.

9.2.6 Hypothèses actuarielles

Les engagements du Groupe sont évalués par un actuaire indépendant sur la base d'hypothèses à la date de clôture du bilan consolidé qui sont revues périodiquement.

Ces hypothèses sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2025			2024		
	Zone euro sauf Allemagne ⁽¹⁾	Allemagne	Royaume-Uni	Zone euro sauf Allemagne ⁽¹⁾	Allemagne	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,65% à 3,90%	3,90%	5,42%	3,45%	3,45%	5,39%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	2,97%	2,00%	2,00%	3,35%
Taux de progression anticipé des salaires	2,50% à 4,00%	2,50%	-	De 2,50 % à 4,00 %	2,50%	-
Taux de progression anticipé des retraites	0,00% à 1,75%	2,00%	2,84%	De 0,00 % à 2,00 %	2,00%	3,10%
Rendement attendu des actifs des régimes	3,65% à 3,90%	NA	5,42%	3,45%	NA	5,39%

(1) La zone euro couvre les régimes de l'Italie, de la France et de la Belgique, exprimés en moyenne pondérée.

Le taux d'actualisation de la zone euro représente le rendement, à la date de clôture du bilan consolidé, d'obligations ayant une notation minimale de AA et avec des échéances semblables aux passifs du Groupe.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 3,7 millions d'euros, tandis qu'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 4,0 millions d'euros.

Le rendement estimé des actifs du régime a été déterminé sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme. Tous les actifs du régime sont alloués aux employés britanniques et belges.

L'hypothèse de rendement à long terme des actifs du régime est basée sur le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies.

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont basées sur de bonnes pratiques et sont cohérentes avec les statistiques publiées et l'expérience des pays.

9.2.7 Ecart actuariels directement comptabilisés dans les capitaux propres (nets des impôts différés)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Montant cumulé à l'ouverture	(29,2)	(31,9)
Gain/(perte) comptabilisé(e) au cours de l'exercice	(0,4)	2,7
MONTANT CUMULÉ A LA CLOTURE	(29,6)	(29,2)

Note 10 Provisions, risques et litiges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à l'aide d'un taux avant impôts reflétant l'appréciation par le marché de la valeur-temps de l'argent, et, si besoin est, les risques spécifiques au passif.

Une provision, déterminée de façon actuarielle, est constituée au titre de la valeur estimée des pertes non assurées découlant de sinistres connus et inconnus. Lorsqu'il est anticipé que ces sinistres seront réglés sur une longue période, la provision constituée représente la valeur actualisée des dépenses estimées nécessaires pour éteindre l'obligation. La recouvrabilité de l'excédent entre les primes versées d'avance et les provisions liées est évaluée et une dépréciation est comptabilisée si cela est nécessaire.

Dans le cadre habituel de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures ou d'enquêtes en rapport avec le respect des lois et réglementations dans différentes juridictions, dont certaines émanant des administrations fiscales ou des autorités de la concurrence. Le Groupe constitue généralement une provision dès lors qu'un risque représente une sortie probable de trésorerie à l'égard d'un tiers sans contrepartie et que la perte susceptible d'en découler peut-être estimée de manière suffisamment fiable.

Une provision est constituée au titre des coûts de rachat et de remise en état des véhicules sur la période de détention des véhicules.

10.1 Provisions

(en millions d'euros)	Provisions pour sinistres	Provisions pour remise en état	Provisions pour restructuration	Autres provisions	Total
Solde au 1er janvier 2025	146,8	47,4	12,4	101,7	308,4
Augmentations	138,2 ⁽¹⁾	44,1	46,5	25,8	254,6
Utilisations	(72,5)	(46,8)	(49,4)	(22,8)	(191,8)
Reprise	-	-	-	(0,3)	(0,3)
Impact des écarts de conversion	(2,0)	(0,6)	(0,1)	(2,4)	(5,1)

Solde au 31 décembre 2025	210,6	44,1	9,4	102,0	365,9
<i>Non-courant</i>	139,9	-	1,4	17,4	158,7
<i>Courant</i>	70,7	44,1	8,0	84,6	207,3
TOTAL DES PROVISIONS	210,6	44,1	9,4	102,0	365,9
Solde au 1er janvier 2024	144,0	43,6	11,8	95,4	294,9
Augmentations	71,6	47,4	9,9	18,6	147,6
Utilisations	(70,6)	(44,0)	(9,5)	(14,5)	(138,7)
Impact des écarts de conversion	1,7	0,3	-	2,3	4,4
Solde au 31 décembre 2024	146,8	47,4	12,4	101,7	308,4
<i>Non-courant</i>	65,5	-	2,6	8,6	76,6
<i>Courant</i>	81,3	47,4	9,8	93,2	232,0
TOTAL DES PROVISIONS	146,8	47,4	12,4	101,7	308,4

(1) En 2024, les provisions pour sinistres étaient comptabilisées nettes de leurs droits aux remboursements par l'assureur externe du Groupe. Les droits aux remboursements au 31 décembre 2025 s'élèvent à 68,0 millions d'euros contre 71,0 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(i) Provisions pour sinistres

Ces provisions concernent principalement les risques d'assurance détaillés dans le paragraphe "Gestion des risques financiers". Pour la partie du risque responsabilité civile automobile autofinancé, Europcar établit chaque année un barème de coûts qui comprend le coût de l'assurance, le courtage, les taxes et le coût de la partie financée de la voiture par pays. Le coût est établi par jour de location et est inclus dans les instructions budgétaires envoyées aux pays à la fin de l'année. Sur la base de ce coût par jour de location, les entités d'Europcar constituent des provisions pour les coûts de la partie financée de la voiture, ce qui permet de payer les réclamations lorsque des indemnités sont effectivement dues à des tiers.

(ii) Provisions pour remise en état

Les provisions pour remise en état portent sur les coûts devant être engagés au titre de la flotte actuelle au terme des contrats comportant une clause de rachat.

En effet, Europcar acquiert une grande partie de ses véhicules auprès des constructeurs automobiles avec des engagements de rachat de leur part à la fin du contrat. Ces contrats stipulent généralement que les véhicules doivent être restitués après une certaine période et dans un certain "état" (kilométrage, propreté, etc.). En conséquence, le Groupe a une obligation envers les constructeurs dans le cadre de ces contrats et provisionne le coût de remise en état des véhicules de la flotte à la date de clôture du bilan consolidé. Ce coût n'est pas basé sur des hypothèses spécifiques mais est déterminé à partir des statistiques établies par le département flotte au cours des 6 à 12 derniers mois.

(iii) Provisions pour restructuration

Les coûts de restructuration (coûts de personnel et coûts liés au déménagement du siège social). Les coûts de restructuration ne comprennent que les dépenses directes en dehors des activités courantes de l'entité (rémunération des salariés engagés dans le démantèlement et/ou la relocalisation ; coûts de licenciement des salariés ; coûts de résiliation anticipée des baux ; contraintes contractuelles ; etc.) Ces coûts peuvent être encourus aussi bien pour un nombre limité de stations que pour l'ensemble d'une entité juridique dont l'activité serait arrêtée. Les variations de l'exercice les plus matérielles sont relatives au Plan de Restructuration 2025-2026 tel que décrit en note 1.2, avec une provision résiduelle de 5,7 millions d'euros au passif du bilan.

(iv) Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement :

- Provisions pour risques et charges liées aux véhicules gravement endommagés financés par des contrats de location simple.
- Les frais de contentieux qui comprennent les litiges fiscaux, sociaux ou commerciaux.

10.2 Risques et litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires. Les litiges et procédures les plus significatifs qui sont en cours ou qui se sont développés au cours de l'exercice précédent et qui constituent un risque pour le Groupe sont les suivants :

10.2.1 Investigation du Training Standards Services de la ville de Leicester

Le 23 juin 2017, une enquête sur Europcar UK a été ouverte par le Leicester City Council's Trading Standards Services pour cause d'une prétendue infraction au règlement 9 de la réglementation de 2008 sur la protection des consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales (Consumer Protection from Unfair Trading Regulations 2008). Dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2017, le Groupe avait enregistré une provision pour cette affaire en « Autres produits et charges opérationnels ». Le Groupe conserve cette provision au passif du bilan au 31 décembre 2025.

10.2.2 Incendie d'un parking à Paris : procédure pénale et action en responsabilité civile (assurance)

Le 12 novembre 2014, un incendie s'est déclaré dans un garage Europcar situé au 88, rue de la Roquette à Paris. L'incendie a détruit les 77 véhicules qui étaient stationnés dans le garage (la perte nette enregistrée à ce stade s'élève à 1,1 million d'euros) et a porté atteinte à l'intégrité de la structure du bâtiment. Diverses procédures ont été engagées afin d'identifier les responsables et une durée incompressible demeure avant que l'affaire ne soit entièrement résolue. Toutefois, le Groupe estime que toute exposition à laquelle il pourrait être confronté serait largement couverte par ses assurances.

10.2.3 Litige contre GEFION concernant la couverture d'assurance des véhicules de Charterline

Charterline Fuhrpark Service GmbH (désormais EMobG Services Germany GmbH) a conclu une couverture pour sa flotte avec l'assureur danois Gefion en 2018. Gefion a cessé d'honorer les remboursements de dommages et a résilié le contrat en février 2019. Un contentieux s'en est suivi et EMobG Services avait obtenu finalement gain de cause devant la Cour fédérale de justice allemande en janvier 2023 et est donc en droit de récupérer les pertes survenues pendant la période d'assurance. Cependant, Gefion a été mis en liquidation en 2021 et, bien que le Groupe soit l'un des principaux créanciers et continue à faire pression pour obtenir le paiement, il est probable qu'il ne récupérera pas l'intégralité du montant dû par Gefion. En 2025, l'administrateur de la procédure de faillite (« *Bankruptcy Estate* ») a refusé de qualifier les frais juridiques liés à la procédure en première et deuxième instances de « créance de la masse » (« *estate claim* ») au sens du droit danois des faillites et ce pour environ 1,0 million d'euros. Europcar conteste cette décision devant les tribunaux et estime disposer de fortes chances de succès.

Note 11 Parties liées

Selon la définition de la norme IAS 24, une partie liée est, entre autres, une partie qui peut exercer un contrôle ou une influence notable sur l'entité déclarante. Plusieurs membres de la direction et du Conseil de Surveillance du Groupe sont membres des organes de contrôle de sociétés avec lesquelles Europcar Mobility Group S.A. entretient des relations dans le cadre normal de ses activités. Toutes les transactions avec les sociétés des parties liées sont effectuées aux conditions normales du marché.

11.1 Transactions avec les sociétés contrôlant ou ayant une influence notable sur le Groupe

Les Groupes Volkswagen, PON et Attestor exercent une influence significative sur Green Mobility Holding, l'unique actionnaire d'Europcar Mobility Group, qui exerce le contrôle sur le Groupe. Par conséquent, ils sont considérés comme une partie liée conformément à la norme IAS 24. Green Mobility Holding SA contrôle le Groupe.

Les montants nominaux des principales dettes financières du Groupe avec ses parties liées sont présentées ici-bas :

(en millions d'euros)	Devises	Au 31 décembre		Encaissement	Au 31 décembre	
		2024	2025		2025	Maturité
Green Mobility Holding SA	EUR	-	250 000	250 000	Décembre 2027	
Volkswagen Group	EUR	500 000	-	500 000	Novembre 2027	
Trinity Investments DAC (Attestor Group)	GBP	-	75 000	75 000	Février 2026	

Les transactions annuelles et les positions de fin d'année du Groupe avec les Groupes Volkswagen, Pon et Attestor sont indiquées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2025	2024
Produit de cession de la flotte de véhicules ^(a)	1 030,7	1 368,9
Acquisition de la flotte de véhicules ^(b)	1 192,9	1 612,8
Créances envers les parties liées (créances liées à la flotte de véhicules)	106,8	191,3
Dettes envers les parties liées (dettes liées à la flotte de véhicules)	107,1	89,5
Prêts à des parties liées (actifs financiers)	-	-
Emprunts auprès de parties liées (passifs financiers)	1 150,9	803,1

(a) Les montants indiqués sont des prix de vente et ne tiennent donc pas compte de la valeur nette comptable de la flotte.

(b) Les montants indiqués correspondent aux prix d'acquisition et aux frais de remise en état éventuels.

Le Groupe n'a pas effectué de transaction significative avec PON ou Attestor, les deux autres co-contrôleurs de Green Mobility Holding, en dehors de celles déjà citées.

11.2 Rémunération du Directoire

Les salaires et avantages à court terme comprennent les salaires et traitements et les charges sociales. Les rémunérations versées au cours de la période sont décrites ci-dessous :

(en millions d'euros)	2025	2024
Salaires et avantages à court terme	5,5	2,8
Avantages postérieurs à l'emploi	-	0,7
Indemnités de fin de contrat de travail	2,0	-
REMUNERATION TOTALE DU DIRECTOIRE	7,5	3,6

Au cours des exercices 2025 et 2024, Europcar Mobility Group n'a pas versé de rémunération aux membres du Conseil de Surveillance.

Note 12 Liste des entités consolidées

Nom de l'entreprise	Siège social (ville)	Siège social (pays)	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	% d'intérêt
Société mère				
Europcar Mobility Group SA	Paris	France	IG	100,0
Europcar International S.A.S.U.	Paris	France	IG	100.0 %
EC 4 S.A.S.U.	Paris	France	IG	100.0 %
Europcar Holding S.A.S.	Paris	France	IG	100.0 %
Europcar Lab S.A.S.U.	Paris	France	IG	100.0 %
Europcar Lab UK Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100.0 %
E-Car Club Holding Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100.0 %
E-Car Club	Leicester	Royaume-Uni	IG	100.0 %
Europcar Participations S.A.S.U.	Paris	France	IG	100.0 %
Ubeeqo International S.A.S.	Paris	France	IG	100.0 %
Ubeeqo France S.A.S.	Paris	France	IG	100.0 %
Ubeeqo GmbH	Berlin	Allemagne	IG	100.0 %
Guidami S.r.L.	Milan	Italie	IG	100.0 %
Dos Palos Spain S.L	Madrid	Espagne	IG	100.0 %
Blue Sostenible S.L.	Madrid	Espagne	IG	100.0 %
Securitifleet Holding S.A.	Paris	France	IG	99.30 %
Securitifleet Holding Bis S.A.S.U.	Paris	France	IG	0.0 %
EC Finance PLC	Londres	Royaume-Uni	IG	0.0 %
FCT Sinople	Paris	France	IG	0.0 %
Europcar France S.A.S.	Paris	France	IG	100.0 %
Securitifleet France S.A.S.U.	Paris	France	IG	99.30 %
Securitifleet Location S.A.S.U.	Rouen	France	IG	99.30 %
Parcoto Services S.A.S	Rouen	France	IG	100.0 %
Monaco Auto Location SAM	Monaco	Monaco	IG	100.0 %
Europcar International S.A.S.U. und Co OHG	Hambourg	Allemagne	IG	100.0 %
EMobG Services Germany GmbH	Hambourg	Allemagne	IG	100.0 %
Securitifleet GmbH	Hambourg	Allemagne	IG	100.0 %
Europcar S.A.	Zaventem	Belgique	IG	100.0 %
InterRent S.a.r.l	Luxembourg	Luxembourg	IG	100.0 %
Europcar IB S.A.	Madrid	Espagne	IG	100.0 %
Securitifleet S.L.	Madrid	Espagne	IG	100.0 %
Ultramar Cars S.L.	Madrid	Espagne	IG	100.0 %
LC EC Participations Investments S.L.U	Madrid	Espagne	IG	100.0 %
GoldCar Spain S.L.U.	Alicante	Espagne	IG	100.0 %
EMobG Services Portugal Unipessoal	Faro	Portugal	IG	100.0 %
Goldcar Italy S.r.l.	Laives	Italie	IG	100.0 %
Goldcar France S.A.R.L	Vitrolles	France	IG	100.0 %
Europcar Italia S.p.A.	Bolzano	Italie	IG	100.0 %
Securitifleet S.p.A.	Bolzano	Italie	IG	99.32 %
Europcar Lab Italia S.R.L	Milan	Italie	IG	100.0 %
Europcar Internacional Aluguer de Automoveis S.A.	Lisbonne	Portugal	IG	100.0 %
Europcar UK Limited	Leicester	Royaume-Uni	IG	100.0 %
PremierFirst Vehicle Rental EMEA Holdings Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100.0 %
PremierFirst Vehicle Rental Holdings Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100.0 %
Provincial Assessors Ltd	Leicester	Royaume-Uni	IG	100.0 %
Europcar Group UK Limited	Leicester	Royaume-Uni	IG	100.0 %
Securitifleet UK Limited	Londres	Royaume-Uni	IG	0.0 %
Europcar Securitifleet UK Issuer PLC	Londres	Royaume-Uni	IG	0.0 %
Securitifleet UK Holdings Limited	Londres	Royaume-Uni	IG	0.0 %
G1 Holdings Australia Pty Ltd	Melbourne	Australie	IG	100.0 %
Europcar Australia Pty Ltd	Victoria	Australie	IG	100.0 %
CLA Trading Pty Ltd	Victoria	Australie	IG	100.0 %
Eurofleet Pty Ltd	Victoria	Australie	IG	100.0 %
EC New Zealand Ltd	Christchurch	Nouvelle-Zélande	IG	100.0 %
BVJV Ltd	Auckland	Nouvelle-Zélande	IG	100.0 %
SMJV Ltd	Auckland	Nouvelle-Zélande	IG	100.0 %

Executive Trust Limited	Dublin	Irlande	IG	100.0 %
GoCar Carsharing Limited	Dublin	Irlande	IG	100.0 %
Securitifleet Ireland DAC	Dublin	Irlande	IG	100.0 %
Interrent Oy	Vantaa	Finlande	IG	100.0 %
Interrent AS	Hovik	Norvège	IG	100.0 %
Europcar Mobility Group Denmark A/S	Aarhus	Danemark	IG	100.0 %
Europcar Mobility Group USA LLC	Delaware	États-Unis	IG	100.0 %
Euroguard Cell	Gibraltar	Gibraltar	IG	100.0 %
Europcar Services SA	Lisbonne	Portugal	IG	100.0 %
Fox Rent A Car Inc.	Tulsa	États-Unis	IG	100.0 %
Fox Reservation System	Tulsa	États-Unis	IG	100.0 %
EMGFX Vehicle Financing LLC	Tulsa	États-Unis	IG	100.0 %
EMGFX LLC	Tulsa	États-Unis	IG	100.0 %
Nordcar Finance A/S	Silkeborg	Danemark	IG	100.0 %
Euromobil GmbH	Sittensen	Allemagne	IG	51.0 %

(1) IG : intégration globale.

Les sociétés allemandes consolidées intégralement (voir note 12) et ayant la forme juridique d'une société anonyme ou d'une société en nom collectif ont satisfait aux exigences respectives des articles 264 (3) et 264b du Code de commerce allemand (HGB) et ont, dans la mesure du possible, exercé leur droit de ne pas publier leurs comptes annuels.

Entités ad hoc consolidées

Dans le cadre du programme européen de facilités de crédit concernant une partie du financement de la flotte en Allemagne, au Royaume-Uni, en France, en Italie, en Espagne, et en Irlande, des entités *ad hoc* appelées Securitifleet ont été créées dans certains de ces pays et sont soit entièrement détenues, soit contrôlées (avec une participation de plus de 90 %) par l'une des entités *ad hoc* suivantes : "Securitifleet Holding S.A." ou "Securitifleet Holding Bis S.A.S.", toutes deux enregistrées en France, et "Securitifleet UK Holdings Limited" enregistrée au Royaume-Uni. Le Groupe consolide toutes les sociétés Securitifleet, ainsi que les sociétés *holding* Securitifleet, qui ont été créées avec des objectifs spécifiques définis par le Groupe.

FCT Sinople (Fonds Commun de Titrisation) et EC Finance PLC (détenu par un fiduciaire) sont également consolidées dans le cadre du programme européen de facilités de crédit.

Les filiales opérationnelles du Groupe en France, au Portugal, en Belgique, en Italie, en Irlande et en Allemagne souscrivent une police d'assurance auprès d'entités qui réassurent une partie des risques auprès d'une cellule de réassurance hébergée par Euroguard, une société de captives. Le Groupe dispose d'une cellule de réassurance au sein d'Euroguard. Les entités locales d'Europcar (France, Portugal, Belgique, Italie) financent une partie importante des risques par le biais d'un système de financement géré par une autre cellule au sein d'Euroguard agissant en tant que simple gestionnaire de fonds. Les fonds hébergés dans cette cellule sont également consolidés.

Entités non-consolidées

Nom de l'entreprise	Siège social (ville)	Pays	% de intérêt	% of control
Irish Car Rentals Ltd	Dublin	Irlande	100,0 %	100,0 %
Vehitel 2000 France	Boulogne-Billancourt	France	100,0 %	100,0 %
Vehitel 2000 SNC	Boulogne-Billancourt	France	100,0 %	100,0 %
PremierFirst Vehicle Rental Pension Scheme Trustees Ltd	Leicester	Royaume-Uni	100,0 %	100,0 %

Les entités non consolidées sont considérées comme non significatives par le Groupe et ne sont donc pas consolidées.

Note 13 Honoraires d'audit du Groupe

A partir de l'exercice clos le 31 décembre 2025, EY est l'unique auditeur Groupe du Groupe EMG pour les besoins de ses comptes consolidés.

(en millions d'euros)	EY	Autres	Total	EY	Mazars	Total
	2025	2025	2025	2024	2024	2024
Certification des comptes statutaires et consolidés	3,9	0,7	4,6	2,3	1,0	3,3
Services autres que la certification des comptes	0,1	-	0,1	0,2	-	0,2
TOTAL	4,0	0,7	4,7	2,5	1,0	3,5

Note 14 Événements postérieurs à la date de clôture

- **Agences de notation**

En janvier 2026, Moody's a annoncé que la perspective de la note B3 du Groupe était modifiée de négative à stable.

- **Financements issus de parties liées**

Le 17 février 2026, le Groupe a remboursé un financement auprès d'une partie liée :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant	Devises	Maturité
Trinity Investments DAC (Attestor Group)	75,0	GBP	Février 2026

Le 25 février 2026, le Groupe a obtenu un nouveau financement auprès d'une partie liée :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant	Devises	Maturité
Volkswagen Group	150,0	EUR	Octobre 2026